

RAPPORT ANNUEL 2018-2019



#MaCommuneJyTiens



L'AMF EN ACTION

- 07 Chiffres clés 2018-2019
- 08 Finances et fiscalité locales
- 10 Intercommunalité et organisation territoriale
- 12 Aménagement des territoires
- 14 Environnement et transition écologique
- 16 Services aux habitants et à la personne
- 19 Gestion publique locale
- 24 Europe et international
- 25 L'activité parlementaire de l'AMF
- 27 Quelques temps forts

LA VIE DU RÉSEAU

- 29 Les missions essentielles de l'AMF
- 30 La structure et le fonctionnement
- 31 Les services de l'AMF
- 32 L'information et la communication
- 34 Les services spécifiques
- 36 Le réseau des associations départementales de maires

LES MOYENS FINANCIERS

- 37 Rapport financier 2018-2020
- 38 Rapports du commissaire aux comptes
- 40 Présentation des comptes

LES DIRIGEANTS ET SERVICES

- 41 Trombinoscopes
- 46 Organigramme des services



Les maires au cœur de la République

Ensemble, nous allons vivre ce dernier Congrès avant le renouvellement municipal de 2020, clôturant ainsi le mandat que nous avons entamé en 2014. C'est donc l'occasion de retracer, à travers ce rapport, l'activité de la dernière année d'un mandat qui a vu notre action se transformer profondément.

Il y a tout juste un an, démarrait un mouvement social qui marquait une forte contestation sur l'ensemble du territoire.

L'organisation du grand débat, dans la foulée, a, ensuite, conduit le président de la République à réaffirmer la place singulière des maires dans la République et la nécessité d'ouvrir un nouvel acte de décentralisation qui s'adapterait davantage à la diversité des territoires. L'AMF a rappelé l'urgence de renouer avec les communes par les actes, la sincérité et la confiance. Or, la suppression de la taxe d'habitation constitue un élément de rupture de cette confiance. La rupture du lien fiscal entre de nombreux citoyens et la commune est particulièrement regrettable et l'AMF l'a dénoncée à de multiples reprises.

Nous déplorons les nombreux exemples de cette difficulté à faire vivre, dans les actes, notre République décentralisée.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité demande à l'État de construire en lien étroit les



Durant cette dernière année, les maires ont su faire preuve de responsabilités afin de restaurer l'unité nationale face aux événements qui ont touché la nation.



L'AMF a rappelé l'urgence de renouer avec les communes par les actes, la sincérité et la confiance.

politiques publiques, que ce soit en matière d'accueil des migrants, d'urbanisme ou du traitement des déchets par la consigne...

Nous réclamons la liberté d'organisation de nos communes et le choix des compétences dont nous assumons l'élaboration et la mise en œuvre.

Ce rapport d'activité illustre la capacité de propositions et d'analyse critique de l'AMF. D'auditions en commissions, nous avons œuvré afin que nos communes et leurs groupements puissent jouer un rôle toujours plus important dans la gestion quotidienne des préoccupations et attentes de nos concitoyens

Durant cette dernière année, les maires ont su faire preuve de responsabilités afin de restaurer l'unité nationale face aux événements qui ont touché la nation.

En intitulant le Congrès 2019 «les maires, au cœur de la République», nous rappelons inlassablement notre disponibilité pour construire une France plus solidaire et plus prospère et pour combattre toute tentation de morcellement de notre société. Pour ce faire, l'État doit enfin, nous proposer sincèrement et concrètement les termes d'un dialogue permettant de reconstruire les fondations d'une République fraternelle, inclusive et décentralisée.

Nous saurons prendre toute notre part à ce vaste chantier. ●



François Baroin
Président



André Laignel
1^{er} vice-président délégué



Philippe Laurent
Secrétaire général



Michel Vergnier
Trésorier général



Cécile Gallien
Vice-présidente



Agnès Le Brun
Vice-présidente



François Deluga
Vice-président



Gilles Leproust
Vice-président

Chiffres clés 2018-2019

880
notes
d'expertise

69
saisines
ministérielles

96
auditions
parlementaires

123
amendements
parlementaires initiés

1 449
réunions de travail
externes

8 817
conseils personnalisés
délivrés



280
textes, soumis au CNEN
et examinés par les services
de l'AMF



27
forums
(débat, forums et points info)
lors du 101^e Congrès



199
élus désignés par l'AMF
dans 51 organismes

7
études et enquêtes
thématiques

9 038
congressistes
lors du 101^e Congrès



8
rencontres-débats annuels

62
communiqués de presse

294
newsletters éditées
(Maire info, AMF info, Interco Actu)



300 000
visiteurs uniques mensuels
sur www.amf.asso.fr



LA CAMPAGNE EN CHIFFRES

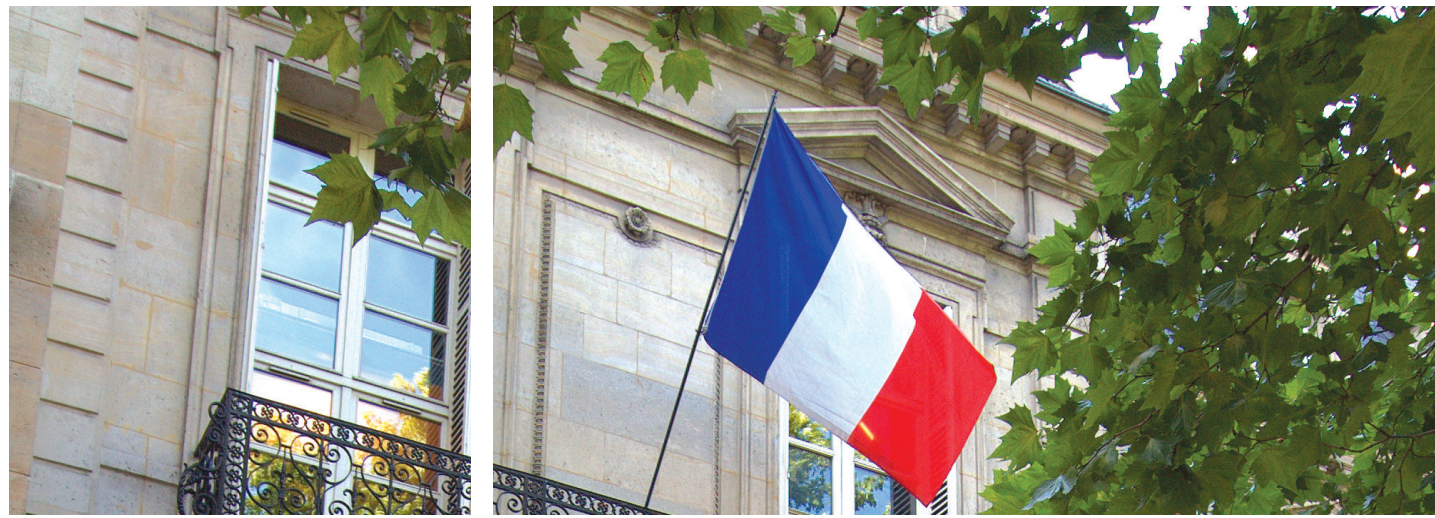
1 campagne nationale
de communication,
#MaCommuneJyTiens,
(novembre 2018; février/mars 2019
et 21 novembre 2019);

50 484 000 contacts touchés
dans tous les titres de PQR;

24 millions de vues sur
des sites grand public;



5,6 millions de vues
sur Facebook et Twitter.



Finances et fiscalité locales : des interrogations demeurent

Au regard des évolutions qui impactent les recettes des communes et de leurs regroupements, l'AMF souhaite, plus que jamais, affirmer ses positions en faveur d'une réelle autonomie fiscale et financière.

La loi de finances pour 2019 a mis en œuvre la deuxième étape de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour 80 % des ménages. Le dégrèvement atteindra 65 % cette année pour les contribuables concernés et 100 % en 2020. Depuis son annonce jusqu'à sa validation par le Conseil constitutionnel, l'AMF s'est fortement mobilisée contre une mesure qui porte atteinte au lien fiscal et démocratique entre tous les contribuables et leurs collectivités (échanges avec le Gouvernement et le Parlement, saisine du juge constitutionnel...). L'AMF reste également vigilante afin que les pertes de recettes liées à cette mesure soient intégralement compensées par des ressources fiscales dynamiques sur lesquelles les communes et les EPCI ont une maîtrise.

En outre, l'AMF se satisfait d'être entendue par le gouvernement qui a annoncé la poursuite de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. Elle se réjouit également, que suite à son courrier adressé aux ministres de l'Outre-mer et de l'Action et des Comptes publics, des dispositions soient prises par la DGFIP afin d'améliorer la qualité des informations cadastrales en Outre-mer (expérimentation d'un processus d'intelligence artificielle permettant la détection de plus de 40 000 bâtiments en Guyane et à Mayotte et la taxation prochaine d'environ 1 000 d'entre eux en Guadeloupe, Guyane et Martinique, etc.).

L'AMF demande la poursuite de ces investigations en collaboration notamment avec les communes et les EPCI ultramarins.

DGF

Les recompositions de la carte intercommunale intervenues en 2017 ont entraîné pour de nombreuses communes de fortes diminutions de leurs dotations de péréquation en 2018. Afin d'accompagner les budgets les plus impactés, l'AMF a proposé la création d'un fonds de lissage, financé par l'État, visant à étaler sur plusieurs années les baisses les plus élevées. Cette proposition, que l'AMF a largement diffusée auprès du gouvernement et des parlementaires, a fait l'objet d'amendements discutés en PLF 2019. Ceux-ci ont toutefois été rejetés en raison de leur coût pour l'État mais l'alerte de l'AMF a été partiellement entendue : le Parlement a en effet instauré un mécanisme de garantie en cas de perte de la DSR-cible, qui n'existait pas jusqu'à présent.

Lois de finances

Comme chaque année, l'AMF porte la voix des élus lors de la préparation et des discussions des textes budgétaires (amendements, auditions, notes aux parlementaires, etc.). L'AMF met également à la connaissance de ses adhérents les dispositions des lois de finances essentielles à l'élaboration des budgets locaux via des notes d'information, qui, chaque année, font l'objet d'une présentation lors d'un « *Rendez-vous des professionnels* ». Elle a été attentive aux préoccupations des maires, des présidents d'EPCI et leurs collaborateurs qui ont été très nombreux à la solliciter concernant le dispositif d'allègement de TH déjà voté et l'annonce de la suppression totale de celle-ci.



PRÉPARATION DES BUDGETS

Dans l'objectif d'aider ses adhérents à préparer leur budget, l'AMF a mis à disposition, pour la deuxième année consécutive, un outil exclusif d'estimation de DGF. Cet outil, simple d'utilisation, gratuit et accessible aux adhérents sur le site de l'AMF, permet d'obtenir en début d'année une estimation personnalisée de la dotation forfaitaire d'une commune ou de la dotation d'intercommunalité et de compensation d'un EPCI. Il permet également de mieux comprendre leur évolution par des explications simples et pédagogiques. Consulté par plus de 14 000 adhérents en 2019, il sera mis à jour des évolutions législatives concernant la DGF en 2020.

Dispositif d'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement

L'AMF s'est opposée au dispositif d'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement dès la publication du projet de loi, dont le caractère brutal et inéquitable constitue une atteinte caractérisée au principe de libre administration des collectivités locales. Au cours des différentes rencontres avec l'État, dans le cadre des comités de pilotage de la CNT notamment, l'AMF a mis en exergue les incohérences et les risques du dispositif.

L'AMF a mis en place un observatoire sur le dispositif d'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement afin de recueillir les observations des communes et des EPCI concernés. L'AMF constate en 2018 que le bilan de la première année de la contractualisation n'est que partiellement atteint. En effet, entre 2017 et 2018, les dépenses réelles de fonctionnement des collectivités du bloc communal ont baissé de 1,6 % dont -0,2 % pour les EPCI et -2,2 % pour les communes ce qui va au delà de l'objectif de +1,2 %.

Cependant, l'objectif de désendettement concerne non pas seulement les 322 collectivités mais l'ensemble de celles-ci et il n'est globalement pas atteint. L'encours de dette poursuit sa croissance, passant de 174,6 Mds€ en 2017 à 175,3 Mds€ en 2018. La diminution du besoin de financement pour l'ensemble des collectivités de 647 M€ a donc été inférieure à l'objectif assigné par la loi de programmation (-2,6 Mds€).

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Face à l'ampleur des travaux nécessaires à la mise en place de l'automatisation du FCTVA, l'État a souhaité décaler l'entrée en vigueur de la réforme afin d'assurer la fiabilité et la lisibilité du dispositif. Les travaux de préparation de la réforme se sont donc poursuivis en 2019. Favorable à cette réforme, qui permettra de simplifier la gestion du FCTVA, l'AMF a poursuivi ses échanges avec les services de l'État sur les modalités concrètes d'application du processus d'automatisation et sur le périmètre de l'assiette prise en compte dans le futur dispositif. L'AMF



a également fait part à l'administration de la nécessité d'organiser une large campagne d'information et d'accompagnement auprès des collectivités, leur permettant de bien appréhender le nouveau dispositif.

Cour des comptes

L'AMF est consultée chaque année par la Cour des comptes sur le rapport annuel relatif aux finances publiques locales 2018.

Certification des comptes

L'AMF a constitué un groupe de travail avec l'ensemble des représentants des associations de collectivités territoriales et de leurs groupements dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes. Ce groupe de travail a vocation à échanger sur les retours d'expérience des 25 collectivités expérimentatrices ainsi que sur les modalités d'un dispositif alternatif et de la mise en place du compte financier unique (CFU).

Dématérialisation

L'AMF est présente au sein de la structure nationale partenariale qui examine les modalités de mise en œuvre des actions de dématérialisation pour les différents flux.

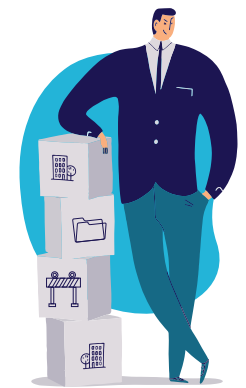
Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP)

L'AMF représente les communes et les intercommunalités aux réunions du CNOCP, qui est un organisme consultatif placé auprès du ministre chargé des Comptes publics, en charge de la normalisation comptable. ●



AMF | maires de France
@l_amf . 15 oct.

« Nous ne sommes pas dans la nostalgie, les maires sont les garants d'un territoire. Nous voulons la compensation à l'euro près pour la TH et plus de libertés pour les communes et intercommunalités dans leur organisation. » @francoisbaroin



Dotations

Dans le cadre des travaux du Comité des finances locales (CFL) et en particulier s'agissant de la dotation intercommunale et de la DGF de l'Outre-mer, l'AMF a proposé une contribution détaillée et reprise, en grande partie, par les délibérations du comité.

Intercommunalité et organisation territoriale : l'année des améliorations ?

L'AMF s'est attachée à conforter la place de la commune dans l'intercommunalité et s'est, encore, fortement opposée au transfert de certaines compétences telle la compétence « eau et assainissement » aux communautés de communes et d'agglomération. En outre, l'AMF a veillé à impulser et à accompagner les modifications législatives en faveur de la commune nouvelle.

Intercommunalités

Cette année s'est inscrite dans la préparation des échéances de 2020 : anticipation et organisation de nouveaux transferts de compétences notamment l'eau et l'assainissement, délibération sur la composition de l'organe délibérant des EPCI dans la perspective des élections prochaines, première application de la réforme de la dotation intercommunale...

Dans le contexte faisant suite au Grand débat national, l'actualité s'est cristallisée sur les relations entre les communes et leur intercommunalité. L'AMF a pris position en faveur d'une réouverture de la loi NOTRe dès le mois de mars suite à la Rencontre des intercommunalités. S'il est important qu'une certaine stabilité soit observée dans les réformes institutionnelles, elle considère indispensable de corriger ce qui ne fonctionne pas pour redonner de la souplesse, des capacités d'initiative et plus de liberté aux communes et aux intercommunalités et répondre ainsi efficacement aux besoins des habitants en fonction des réalités locales.

Le projet de loi « Engagement et Proximité », présenté cet été, entend reconnaître l'implication des maires et conforter la place de la commune dans l'intercommunalité. Pour l'AMF, l'intérêt communautaire doit servir de fondement à la définition des compétences transférées, dont le nombre minimal et obligatoire, fortement augmenté par la loi NOTRe, doit être réduit. Elle a réitéré sa demande d'une clarification de l'organisation des



compétences « eau et assainissement », s'opposant toujours fermement à leur transfert obligatoire aux communautés de communes et d'agglomération, tout comme la gestion des eaux pluviales urbaines. Elle considère également que la compétence « promotion du tourisme » doit redevenir optionnelle.

L'AMF a participé à de nombreuses auditions sur ces sujets et proposé plusieurs amendements. La commission intercommunalité a également travaillé sur des propositions concernant l'évolution du projet de loi.

Outre son activité de conseil et d'information des élus, l'AMF a mis à la disposition de ses adhérents un simulateur exclusif de calcul du nombre et de la répartition des sièges au sein des conseils communautaires/métropolitains. Cet outil réalisé en lien avec les services de l'État a permis à l'ensemble des intercommunalités de procéder à la recherche d'accords locaux (380 000 accords locaux proposés).

Les finances intercommunales

L'actualité a été marquée par la réforme de la dotation d'intercommunalité (DI) qui en a significativement modifié l'architecture. Dans le cadre de la discussion des lois de finances, l'AMF a présenté des amendements dans le sens d'un meilleur équilibre des règles de calcul de la DI entre les différentes catégories de communautés. Afin d'aider ses adhérents à préparer leur budget, l'AMF actualise son outil d'estimation en ligne de DGF créé en 2018. Plus de 19 500 simulations personnalisées pour les communes et les intercommunalités ont été réalisées (13 844 communes, 451 EPCI et 276 communes nouvelles). Cet outil, facilement accessible, permet d'obtenir une estimation de la dotation forfaitaire d'une commune ou de la dotation d'intercommunalité et de compensation d'un EPCI.

La dynamique des communes nouvelles

Le mouvement de création s'est poursuivi en 2019 avec 239 communes nouvelles supplémentaires. Depuis 2010, plus de 2 500 communes se seront regroupées librement pour former 774 communes nouvelles.

L'AMF, toujours très mobilisée, a accompagné tout au long de l'année les communes nouvelles dans leur fonctionnement ainsi que les élus porteurs d'un projet de création. Pour ce faire, un conseil juridique et financier est assuré au quotidien et des FAQ sont régulièrement mises à jour sur l'espace dédié aux communes nouvelles du site internet de l'Association www.amf.asso.fr. Pour la 5^e année consécutive, les Rencontres nationales des communes nouvelles organisées en avril ont permis de tirer un premier bilan de la dynamique mais aussi de tracer les perspectives après 2020. Issue des travaux de l'AMF, la loi n° 2019-809 du 1^{er} août 2019 visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires améliore le régime des communes nouvelles en apportant de nombreuses adaptations nécessaires à leur bon fonctionnement. Elle amorce également une nouvelle étape dans

l'organisation territoriale en reconnaissant la « commune-communauté ». Cette dernière, largement soutenue par l'AMF, donne la possibilité aux futures communes nouvelles regroupant toutes les communes d'une intercommunalité à fiscalité propre d'exercer l'ensemble des compétences communales et intercommunales, sans avoir à adhérer à un nouvel EPCI à fiscalité propre.

L'AMF – en partenariat avec Territoires Conseils (Banque des Territoires) – a lancé une étude monographique de plusieurs communes nouvelles afin d'apprécier les impacts financiers et économiques liés à leur mise en place. Les objectifs de cette étude sont de réaliser un premier diagnostic mais aussi d'identifier les sources d'économie liées à leur création et les coûts nouveaux éventuels. Les résultats de cette étude ont été publiés à l'automne 2019. ●



Françoise Gatel
@FrancoiseGatel

5^e rencontre des #CommunesNouvelles à l'AMF : 2 maîtres-mots : liberté et efficacité. La commune nouvelle est un outil efficace au service de la proximité et de l'action publique pour plus de services à nos concitoyens.



Aménagement des territoires : une année de chantiers...

Aux côtés des maires, l'AMF a souhaité poursuivre son action en faveur d'un urbanisme maîtrisé et respectueux des spécificités des territoires. Les sujets d'actualité ont été nombreux : urbanisme ; mobilités ; ruralités marquant ainsi les préoccupations des élus locaux et plus généralement des Français.

Urbanisme, aménagement, habitat

La mobilisation de l'AMF sur ces sujets a été, cette année, encore conséquente. Elle a porté notamment sur les textes d'application de la loi ELAN, au sein de différents groupes de travail avec l'État : projets d'ordonnances sur les SCoT et la hiérarchie entre les documents d'urbanisme ainsi que leur rapport à différentes politiques sectorielles (eau, risques, énergie, climat, mobilité, etc.), divers projets de décrets (externalisation d'une partie de l'instruction des permis de construire par exemple).

Le chantier de la dématérialisation de l'instruction des autorisations de construire a, également, été lancé par le ministère en charge de l'Urbanisme à la suite de la loi ELAN qui impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de mettre en œuvre cette mesure au 1^{er} janvier 2022. Ainsi, l'AMF, l'AdCF et le ministère en charge de l'Urbanisme ont organisé une rencontre sur « l'urbanisme à l'heure du numérique », à destination des élus, conclue par une charte incitant les communes, les EPCI et l'État à travailler ensemble sur ce chantier complexe qui nécessitera dans les collectivités une longue préparation. En plus des travaux auxquels elle a été associée sur la stratégie nationale du recul du trait de côte et celle relative à l'objectif « zéro artificialisation nette », l'AMF a élaboré, à la suite de plusieurs réunions entre les élus et des agences de l'État, ses propositions sur les conditions d'une mise en œuvre efficace des contrats d'opération de revitalisation de territoire (ORT) dans les territoires hors Action cœur de ville.

Elle a également relancé ses travaux sur l'évolution et la simplification de la réglementation relative à la lutte contre l'habitat indigne, en réunissant les élus et les différents acteurs en charge de cette réforme, issue de la loi ELAN, et qui se traduira également par une ordonnance. Le rôle du maire et son pouvoir de police sont au cœur de ces travaux. L'ensemble de ces dossiers a fait l'objet de réunions fournies avec les services des ministères et les acteurs de la construction et de l'aménagement ainsi que de plusieurs auditions parlementaires. Dans le cadre d'un programme engagé par l'État sur l'avenir des friches industrielles, artisanales, commerciales et urbaines, l'AMF a co-présidé un groupe de travail sur les modalités d'un inventaire et d'une meilleure connaissance de ces friches dont les conclusions seront rendues fin 2019. Enfin, l'AMF a été associée aux travaux sur le projet de décret relatif aux plans de prévention des risques inondation (PPRI), aucun texte réglementaire n'existant à ce jour pour déterminer les règles d'aménagement applicables.

Développement rural

L'activité de l'AMF, en ce domaine, a été marquée par une mobilisation soutenue de la commission des Communes et des Territoires ruraux, avec notamment une réunion en région (Bouzy dans la Marne). Ces réunions ont permis de dégager des orientations sur les spécificités rurales concernant les principaux dossiers portés par les élus et les différents services de l'AMF concernés et négociés avec les ministères ou le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Ces travaux ont concerné notamment l'avenir des maisons de services au public (MSAP) et la création à terme des maisons France services ; l'école en milieu rural ; l'organisation de la santé ; la consommation des crédits du programme européen « Leader » ; le déploiement du numérique dans les territoires ruraux ; l'évolution des zones de revitalisation rurale (ZRR) ; la réforme des trésoreries. Plusieurs auditions de l'AMF au Sénat et à l'Assemblée nationale ont porté sur la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et son rôle en matière d'ingénierie et de politique contractuelle entre l'État et les intercommunalités, sur l'avenir des services publics en milieu rural, sujet qui a fait l'objet d'une saisine de l'AMF par la Cour des comptes. Une délégation de maires ruraux de l'AMF a également été auditionnée par la mission « Agenda rural », installée par le ministre de la Cohésion des territoires, pour proposer des actions concrètes en faveur du développement des territoires ruraux. Composée de cinq membres dont deux vice-présidents de l'AMF (Cécile Gallien et Pierre Jarlier), la mission a rendu son rapport au Premier ministre début septembre. Ces propositions reprennent nombre de demandes de l'AMF. Sur l'ensemble de ces sujets, l'AMF a, d'une part, rappelé le rôle essentiel de proximité joué par les communes et les maires, tout en soulignant l'intervention

déterminante des communautés de communes dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de territoires et a, d'autre part, demandé une plus grande mobilisation des moyens publics en direction du monde rural.

Mobilités, infrastructures

L'AMF a participé activement, avec les services de l'État et les autres associations nationales d'élus, aux travaux préparatoires du projet de loi d'orientation des mobilités. Sa commission Transports a échangé avec la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

et a été auditionnée à plusieurs reprises par l'Assemblée nationale et le Sénat. Ses propositions concernant le délai de prise de la compétence « mobilité » par les communautés de communes ; le maintien des services de transports réalisés par les communes après transfert éventuel de la compétence aux régions ou l'affirmation du pouvoir des gestionnaires de voirie et des autorités de police en matière de « free floating », figurent désormais dans la loi adoptée. Concernant les infrastructures, l'AMF s'est prononcée sur les travaux de sécurité des passages à niveaux, soulignant le rôle complémentaire des

communes à la responsabilité principale portée par la SNCF. S'agissant d'ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement), elle a informé les maires et présidents d'intercommunalité sur le recensement des ouvrages de rétablissement des voies, en rappelant la nécessité de conventionner avec les opérateurs pour la répartition des charges (État, SNCF, Voies navigables de France). Elle a réaffirmé sa position sur un aménagement possible de la règle des 80 Km/h au regard de l'accidentologie constatée sur les tronçons des routes concernées.

Enfin, elle a signé une convention avec Enedis dans le but de mieux informer les maires à l'avenir sur l'électromobilité (infrastructures de recharge, etc.) au regard de la montée en puissance des véhicules électriques.

Bâtiments publics

L'AMF se félicite, d'une part des dispositions de la loi ELAN accordant des délais raisonnables (première échéance 2030) pour atteindre les objectifs de performance énergétique des bâtiments publics, d'autre part de l'adoption du décret sur la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires et publics qui prend en compte, comme l'avait préconisé l'AMF, l'ensemble du patrimoine immobilier d'une même commune pour évaluer les objectifs d'économie à atteindre. ●

Outre-mer : des échanges nourris

L'attention particulière qu'apporte l'AMF aux élus ultra-marins s'est traduite en début d'année, le 31 janvier, par un temps d'échanges avec le président Baroin, dans le cadre du volet Outre-mer du débat national. Le président de l'AMF s'est également rendu, du 10 au 14 avril, dans les départements et collectivités des Antilles. À cette occasion, il a rencontré la plupart des maires et présidents d'intercommunalité de ces territoires. Un grand nombre de problématiques locales ont pu être abordées, tout particulièrement les questions financières, sociales et environnementales. Entamant sa visite en Guadeloupe à l'invitation de Jean-Claude Pioche, président de l'Association des maires, il s'est entretenu avec l'ensemble des élus sur les spécificités locales et leur impact sur la gestion des collectivités, comme la pluri-insularité par exemple, et aussi sur les engagements de l'AMF dans son soutien aux collectivités d'Outre-mer. François Baroin a également été reçu par le président de la collectivité de Saint-Barthélemy, Bruno Magras et par Daniel Gibbs, président de la collectivité de Saint-Martin qui lui ont fait part d'un bilan d'étape de la reconstruction dans les deux îles, après le passage du cyclone Irma en septembre 2017. Le président de l'AMF a enfin rencontré l'ensemble des maires de Martinique à l'invitation de Maurice Bonté, président de l'Association des maires, où le grave problème des sargasses a été longuement évoqué.



Environnement et transition écologique : un rôle accru des élus locaux ?

Parce que la défense de l'environnement et la conduite de la transition environnementale, auxquelles les Français accordent une importance croissante, s'imposent dans nos communes comme des sujets essentiels, l'AMF a participé activement à l'ensemble des discussions veillant aux intérêts des communes et de leurs intercommunalités.

Eau

L'AMF a poursuivi sa participation active durant la seconde phase des Assises de l'eau qui s'est clôturée début juillet. Durant ce processus, qui portait davantage sur le grand cycle de l'eau, l'AMF a formulé plusieurs propositions dont certaines ont été reprises par le ministère. Elles visent notamment à permettre un décloisonnement des politiques en améliorant le partage des connaissances des enjeux de l'eau dans le territoire et donc à faciliter leur prise en compte dans l'ensemble des projets et activités qui s'y déroulent. L'AMF a également participé au suivi de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau. Sur ce sujet comme sur bien d'autres, et dans le cadre de sa généralisation annoncée par le Premier ministre en clôture de la première phase des Assises de l'eau, l'AMF a défendu le principe d'un dispositif le plus souple possible, à la carte, afin de préserver la liberté d'appréciation des services publics d'eau et d'assainissement. Bien sûr, l'AMF a tenu à réaffirmer, à chaque occasion possible, son attachement au respect par l'État de l'autonomie et du budget des agences de l'eau dont l'action est indispensable pour les communes, compte tenu des effets du changement climatique et de l'augmentation des pollutions diffuses.

Énergies renouvelables

L'AMF a poursuivi sa participation aux concertations nationales organisées par le ministère de la Transition écologique et solidaire pour libérer les énergies renouvelables et qui portaient sur l'éolien, le solaire et la méthanisation. Elle a défendu le principe d'une plus grande responsabilité des communes et intercommunalités dans le choix des énergies produites sur leur territoire et donc d'un rôle renforcé en amont de la délivrance des autorisations. Elle a également contribué à l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques sur l'éolien. L'AMF a également suivi les travaux relatifs à l'élaboration de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, en faisant valoir que la transition énergétique devait avant tout bénéficier aux citoyens et ne pas altérer les espaces non artificialisés.

Contribution carbone

L'AMF a continué de porter et soutenir la demande conjointe des associations d'élus en faveur de l'attribution d'une dotation additionnelle « climat » aux EPCI pour le financement de la transition énergétique et de leur Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Cette ressource permettrait aux collectivités de conduire davantage d'actions en faveur des citoyens et de produire l'effet d'entraînement indispensable tout en allégeant les charges pesant sur eux.

Développement durable

L'AMF a participé aux nombreux travaux engagés par l'État et la société civile pour l'appropriation et la traduction opérationnelle des objectifs de développement durable dans le cadre de l'Agenda 2030. Elle a ainsi piloté la rédaction de la feuille de route des collectivités territoriales françaises. Elle a, par ailleurs, également suivi les travaux du Comité pour l'économie verte.

Contrats de transition écologique

L'AMF a participé au comité de pilotage chargé du suivi des premiers contrats de transition écologique puis de leur généralisation. Elle a œuvré pour que le dispositif demeure un appui pour les projets des EPCI disposant d'une moindre ingénierie.

Pollution lumineuse

En février, l'AMF a organisé avec la Fédération des parcs naturels régionaux une journée d'information visant à sensibiliser les collectivités sur cet enjeu important pour la protection de la biodiversité et la santé. Il s'agissait également d'accompagner l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation dans ce domaine.

Agriculture durable

L'AMF poursuit son action en faveur d'une production agricole locale et respectueuse de l'environnement. Ainsi, elle participe aux travaux de la Fédération nationale d'agriculture biologique et notamment au groupe Eau et Bio, qui s'oriente vers la promotion du développement économique local par le déploiement de l'agriculture biologique.

Consigne

Après la forte mobilisation des élus à propos de l'économie circulaire, l'AMF a suivi de près les débats sur le projet de loi mettant en œuvre les mesures décidées. Néanmoins, ce débat reste dominé par la question de la consigne pour recyclage. L'AMF a participé aux nombreux débats et auditions organisés à propos de la consigne des bouteilles plastiques afin d'en expliquer les conséquences pour les collectivités. L'AMF a également mis en place un groupe de travail réunissant les producteurs de boissons, les représentants des collectivités, les opérateurs et Citeo afin de partager les données chiffrées. La forte mobilisation des élus sur ce sujet s'est également traduite par une présence importante dans les médias. L'AMF a attiré l'attention des pouvoirs publics et des parlementaires sur les conséquences de la consigne également pour le commerce de centre-ville et de proximité.

Le compostage des boues de STEP en difficulté

En raison d'inquiétudes sur l'avenir réglementaire du compostage des boues de stations d'épuration urbaines (STEP), l'AMF a participé aux démarches entreprises par une délégation de représentants des collectivités et des professionnels pour faire connaître l'intérêt de la production d'un compost de qualité auprès des pouvoirs publics et du monde agricole. Ces démarches ont permis d'obtenir une disposition dans le projet de loi sur l'économie circulaire qui devrait permettre de sécuriser cette voie de valorisation.

La lutte contre les dépôts sauvages

L'AMF a proposé une procédure fondée sur les sanctions administratives qui a été reprise par les sénateurs dans le cadre du projet de loi pour l'économie circulaire. L'AMF a également participé très activement aux discussions sur la mise en place d'un dispositif de traçabilité pour les déchets issus des chantiers de démolition ou de réhabilitation.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'AMF a, cette année encore, largement contribué aux débats conduits sur les conditions de mise en œuvre de la transition écologique dans les territoires. Elle a pu rappeler que les élus estiment urgent dans ce domaine comme dans les autres de passer enfin d'une logique de prolifération des contraintes (normatives) à une logique d'objectifs. L'AMF a également précisé que la transition écologique devait s'organiser autour et pour le bénéfice des citoyens.

Une filière REP en carence d'agrément

L'AMF a trouvé un accord avec Eco-DDS, l'éco-organisme des déchets chimiques des ménages, afin de compenser une partie des dépenses des collectivités générées par la carence de son agrément et l'arrêt des enlèvements en déchèterie. Le soutien forfaitaire exceptionnel, élaboré par l'AMF et Eco-DDS, a permis de compenser en grande partie les dépenses des collectivités durant cette période.

Une incertitude sur la réglementation des pesticides

Dans un contexte assez mouvementé et avec une réglementation en évolution, l'AMF a recherché avec les élus et les représentants du monde agricole une solution afin de garantir la protection des habitants. ●

Services aux habitants et à la personne : répondre aux préoccupations des citoyens

L'AMF a agi au quotidien pour que les politiques publiques préservent et développent des services de qualité s'adressant à l'ensemble de la population.

Éducation

Projet de loi : École de la confiance

L'AMF s'est mobilisée sur le projet de loi pour une école de la confiance, en particulier sur deux aspects. Elle a obtenu la suppression d'une disposition autorisant la création des établissements publics des savoirs fondamentaux, compte tenu des impacts non évalués sur le maillage scolaire territorial. En revanche, s'agissant de l'obligation d'instruction à l'âge de trois ans, elle a demandé en vain que l'accompagnement financier de l'État puisse bénéficier à l'ensemble des collectivités concernées, et non aux seules collectivités qui n'auraient pas financé jusqu'alors les écoles maternelles privées sous contrat d'association.

Inclusion scolaire

Sur l'inclusion scolaire, l'AMF a demandé que les collectivités soient étroitement associées au développement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) prévus par la nouvelle loi ainsi que pour les moyens dévolus à la continuité des temps scolaire et périscolaire. Par ailleurs, l'AMF entend suivre de très près les modalités de mise en œuvre des mesures annoncées par le président de la République dans le cadre du Grand débat, qu'il s'agisse de la non fermeture d'écoles sans l'accord du maire, du plafonnement des classes de CP, CE1 et CE2 à 24 élèves, hors éducation prioritaire, et du dédoublement des classes de grande section situées dans les Rep et Rep+ à partir de 2020. Elle veillera à leur articulation avec la politique des regroupements des petites écoles par le biais des conventions ruralité.



 AMF | maires de France @l_amf . 19 juin.

Commission éducation de l'AMF : échanges avec le directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Éducation nationale sur le projet de loi #école de la confiance et les annonces du président de la République (fermetures, dédoublement...) #CollTerr

L'AMF a également milité auprès de la CNAF pour une accessibilité plus large de ses aides financières dédiées au Plan mercredi, quel que soit le rythme scolaire de l'école, sans toutefois obtenir la prise en compte des contrats enfance-jeunesse. En outre, l'AMF est en phase avec les critiques émises par la Cour des comptes tant dans son rapport sur le numérique à l'école, notamment sur les inégalités d'accès entre les écoles, que dans son rapport sur le sport à l'école au regard des disparités en matière d'équipement. C'est pourquoi elle porte aussi une attention à la construction d'outils pour la rénovation du bâti scolaire en lien avec l'État et la Caisse des dépôts. S'agissant de la stratégie de lutte contre la pauvreté, l'AMF a fait part de ses réserves sur les dispositifs du petit déjeuner gratuit à l'école et de

la cantine à un euro, en l'absence de cadrage opérationnel précis et compte tenu de l'iniquité territoriale des aides financières prévues par l'État.

Restauration collective

Enfin, l'AMF a examiné le projet de loi EGALIM puis les projets de décret d'application. Si elle a demandé en vain le retrait des seuils de 50 % de produits durables dont 20 % bio d'ici 2022, l'AMF a obtenu la suppression de seuils intermédiaires d'ici cette échéance. Outre les problématiques liées à la diversification des protéines, au plastique, au gaspillage alimentaire et au développement des filières locales, l'AMF suit les travaux d'élaboration d'outils d'accompagnement des collectivités.

Culture

L'AMF s'est interrogée sur le type de partenariat souhaité par le nouveau ministre avec les communes et les intercommunalités compétentes, sur la poursuite du Plan Culture près de chez vous ou encore sur les ambitions portées sur les bibliothèques. S'agissant de l'expérimentation progressive du pass Culture, l'AMF est toujours en attente de précisions sur les modalités de mise en œuvre, notamment financières. D'autres chantiers ont également été suivis par l'AMF, qu'il s'agisse de la sécurité des événements et des équipements culturels, de l'emploi artistique, de l'égalité femmes-hommes ou encore en matière d'éducation artistique et culturelle (label « Objectif 100 % EAC », Plan chorales, classement des conservatoires). En outre, les négociations menées entre la Sacem et l'AMF ont abouti à la signature d'un nouvel accord le 26 novembre 2018, aux modalités assouplies et couvrant un champ de manifestations élargi. L'AMF a obtenu une nouvelle réduction de 10 % pour les diffusions musicales autres que nationales, locales et sociales, l'instauration de choix de forfaits et la création d'un parcours de déclaration sur le site de la Sacem.

Enfin, l'AMF continue de participer activement aux travaux de la Commission nationale des professions foraines et circassiennes. Elle a notamment obtenu des avancées sur l'exception au principe de mise en concurrence du domaine public et sur la concertation préalable entre les communes et les professionnels. S'agissant des cirques, elle a signé une

nouvelle charte d'accueil le 24 octobre 2018 et participé aux travaux interministériels sur la place des animaux dans les cirques.

Petite enfance

L'AMF a réalisé un vade-mecum relatif à l'attribution des places en crèche. Cet outil d'aide à la décision est le résultat de la mission confiée à l'AMF par Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, et Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. Il recense dix préconisations adressées aux élus locaux pour une procédure d'attribution des places en crèche plus efficace et transparente. Une charte d'appropriation de ces orientations est proposée à la signature des élus qui souhaiteraient s'engager dans cette voie. Plus d'une vingtaine de chartes ont été signées depuis la publication du vade-mecum. Dans le cadre de la signature de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 entre l'État et la CNAF, l'AMF a rappelé l'importance que les co-financements, dont les communes et intercommunalités bénéficient en matière de petite enfance, soient stabilisés et pérennisés, et a souligné le fait que l'octroi de ces co-financements endigue trop souvent les gestionnaires dans une logique comptable au détriment des logiques sociales qui doivent prévaloir pour les missions de service public. L'AMF a obtenu la levée de la condition initialement imposée par les CAF ; à savoir l'adhésion des communes

au fichier Filoué pour l'obtention des nouveaux bonus « mixité » et « handicap », ce qui était contraire à la charte signée en 2017 avec la CNAF.

Attentive aux normes pesant sur les établissements d'accueil du jeune enfant et à leurs conséquences en termes de coûts, l'AMF a participé activement aux groupes de travail chargés de réviser le cadre normatif applicable aux modes d'accueil de la petite enfance. Elle a rappelé que les élus locaux ne souhaitent pas que la question des normes ou celle des règles de co-financements de la CNAF pèsent sur la qualité de l'accueil. Elle a été également attentive au maintien d'une forme d'unité des exigences imposées aux modes d'accueil afin que soit garanti un accueil de qualité équivalente sur l'ensemble du territoire. Il ne faudrait pas que le travail sur les normes aboutisse à complexifier l'existant, notamment en matière de gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre des Comités départementaux de services aux familles.

Santé

L'AMF s'est particulièrement investie dans les travaux préalables à la promulgation de la loi relative à l'organisation et la transformation du système de santé en juillet 2019. Elle a, ainsi, pu faire part de ses inquiétudes quant à la création d'hôpitaux de proximité en rappelant le rôle des hôpitaux locaux dans l'organisation territoriale de l'offre de soin et la stabilisation de l'exercice médical. Grâce à cette forte mobilisation, un groupe de travail réunit mensuellement, depuis le printemps, le cabinet de la ministre, les représentants du ministère ainsi que les associations d'élus et a pour objectif de travailler sur la mise en œuvre des dispositions de la loi et la préparation des ordonnances.

Dans le cadre de ses réunions régulières, la commission Santé de l'AMF a travaillé pendant une demi-journée avec l'ensemble des directeurs généraux d'ARS afin d'identifier des solutions pour renforcer le dialogue entre élus locaux et ARS parfois trop éloignées des réalités de terrain.



Social

L'AMF a suivi avec intérêt les multiples annonces déployées dans le cadre de la stratégie pauvreté et a souligné que sa réussite repose sur des moyens financiers dédiés ainsi que sur la mise en place d'une concertation renforcée et équilibrée avec les maires qui sont reconnus comme les premiers relais de proximité. Elle est également mobilisée depuis l'été 2019 et jusqu'en 2020 pour les travaux de concertation sur le Revenu universel d'activité (RUA). L'AMF a demandé la mise en place d'un accompagnement spécifique en direction des maires et présidents d'intercommunalité pour remédier aux difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre de la réforme de la domiciliation élargissant les critères d'éligibilité depuis 2016.

Personnes âgées

Membre du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), l'AMF a suivi avec intérêt la feuille de route présentée par Agnès Buzyn qui se fixe le double objectif d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et d'anticiper et prévenir la perte d'autonomie. Compte tenu de l'engagement très fort des communes et intercommunalités dans des politiques de soutien aux personnes âgées, l'AMF suit attentivement les travaux du futur projet de loi relatif au grand âge et à l'autonomie prévu pour fin 2019.

Logement social

Dès la mise en œuvre de la réforme des APL, en septembre 2017, l'AMF a rappelé l'attachement des élus locaux au modèle du logement social et a souligné sa vive inquiétude quant aux conséquences de la réforme des loyers et des APL en matière de construction de logements locatifs sociaux, d'entretien et de réhabilitation du parc social. Grâce à l'action de

l'AMF aux côtés des bailleurs sociaux, des négociations ont été engagées par le gouvernement dans le cadre de la « clause de revoyure », permettant de limiter l'impact sur l'exploitation des organismes HLM à 950 millions d'euros par an pour la période 2020-2022. L'AMF estime que la réforme des aides au logement et des loyers fait peser un risque majeur sur les garanties d'emprunt accordées par les collectivités locales, alors que le bloc communal est sollicité pour accompagner financièrement les organismes afin de soutenir leurs besoins en fonds propres et de préserver leur capacité d'investissement. La vente de logements ne peut pas être un élément d'équilibre pour couvrir les besoins de financement des organismes, d'autant qu'elle est plus difficile dans certains territoires et donc moins favorable à certains d'entre eux.

Sport

Agence nationale du sport (ANS)

L'Agence nationale du sport (groupement d'intérêt public) est chargée de développer l'accès à la pratique sportive pour tous et de favoriser le sport de haut niveau et la haute performance sportive. L'AMF est membre fondateur de l'ANS et dispose d'un représentant au Bureau, de trois représentants au Conseil d'Administration et de six représentants à l'Assemblée générale. Dans le cadre des travaux relatifs aux déclinaisons territoriales de l'ANS, l'AMF a souligné l'importance que les conférences régionales du sport ciblent prioritairement des actions en faveur du sport pour tous. Les conférences des financeurs nécessitant une proximité territoriale et une forte implication des élus locaux, l'AMF a souhaité qu'une échelle infrarégionale soit prévue, afin de conserver une proximité avec les acteurs locaux.

Recensement des équipements sportifs

Outil permettant de documenter et d'éclairer le développement de la pratique sportive sur les territoires, le recensement des équipements sportifs a été amélioré en 2019. L'AMF a obtenu un accès gracieux des collectivités à l'ensemble des données recensées qui peuvent fournir des indications pertinentes.

Jeux olympiques et paralympiques de 2024: label « Terre de Jeux »

Annoncé lors du Congrès de l'AMF en novembre 2018 et lancé le 17 juin 2019, le label « Terre de Jeux » vise à associer l'ensemble des territoires à la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. L'AMF a travaillé étroitement avec le COJO pour la création de ce label, qui permet de valoriser l'engagement de chaque territoire, quelle que soit sa taille.

Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES)

À l'occasion des travaux relatifs à la nouvelle gouvernance du sport, l'AMF a obtenu que la CERFRES puisse désormais contrôler les règles mises en place, auditionner autoritairement une fédération, donner des avis conditionnels, s'autosaisir de sujets normatifs et se prononcer sur une norme passée.

Emploi

Missions locales

L'AMF s'est opposée aux éventuelles expérimentations annoncées de fusion de missions locales avec Pôle emploi, considérant qu'elles remettraient en cause la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé des jeunes alors que l'ancrage territorial des missions locales repose sur l'engagement politique et financier fort des élus, gages de la performance de leurs actions.

Contrats aidés

Malgré la suppression des contrats aidés décidée en 2017, l'AMF a poursuivi sa mobilisation pour souligner leur rôle d'amortisseur social et l'importance de ce dispositif dans le domaine social, associatif, culturel et sportif. Elle a souligné les difficultés auxquelles ont été confrontées brutalement les communes et intercommunalités et le caractère contraint et moins adapté des nouveaux contrats « Parcours Emploi Compétence ». ●



Gestion publique locale: mieux accompagner au quotidien les élus locaux

De nombreux sujets comme les modifications en matière électorale ou s'agissant de la commande publique; le statut de l'élu; la protection sociale ou encore l'amélioration des conditions d'exercice des mandats locaux ont fortement mobilisé l'AMF qui a toujours veillé à la reconnaissance du rôle de l'élu.

Statut de l'élu(e) local(e)

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source (PAS) sur les indemnités de fonction au 1^{er} janvier 2019 a fait l'objet de plusieurs notes d'information diffusées sur notre site Internet. À l'automne 2018, les services de l'AMF ont proposé un amendement dans le cadre du projet de loi de finances 2019, inspiré par un premier amendement du sénateur Charles Guéné, visant à alléger la fiscalité des élus locaux qui avait subi une forte augmentation depuis la suppression de la retenue à la source au 1^{er} janvier 2017. L'objectif était d'instaurer « une mesure de justice envers des élus municipaux dont l'indemnisation est très modeste au regard du temps passé et des frais engagés », particulièrement pour les élus des communes de moins de 3 500 habitants. Le gouvernement a, cependant, assorti cet allègement d'une condition: ne pas percevoir de remboursements de frais par la commune. La DGFIP, quatre mois après l'entrée en vigueur du dispositif, a apporté des précisions sur les modalités pratiques qui ont, de fait, restreint

la portée de l'amendement rédigé par l'AMF. Ces précisions ont été intégrées dans deux notes spécifiques et dans la brochure « Statut de l'élu(e) local(e) » de l'AMF, mises à disposition sur le site Internet. Les notes ont par ailleurs été transmises aux associations départementales des maires pour diffusion auprès de l'ensemble des adhérents. Les documents de l'AMF ont permis aux éditeurs de logiciels de paie, informés plus tardivement des directives de la DGFIP afin de paramétrer leur outil en conséquence. Malgré ces efforts, des régularisations sont à prévoir. Aussi, pour permettre aux élus de vérifier que le montant de l'impôt sur le revenu prélevé sur leurs indemnités de fonction correspond à la réalité, les services de l'AMF ont créé un outil exclusif, un simulateur, très simple d'utilisation, qui permet aux adhérents d'estimer le montant du PAS, en toute confidentialité, suivant les règles applicables aux traitements et salaires en vigueur. Ce simulateur a vocation à être actualisé régulièrement au gré des éléments apportés par la DGFIP.

Égalité femme/homme, l'AMF pleinement mobilisée!

Après un travail de fond sur le renforcement des règles de parité (notamment une enquête permettant de recueillir le témoignage de 7 600 femmes élues), l'AMF a sensibilisé, en lien avec le Haut conseil à l'Égalité, les pouvoirs publics à la nécessité de promouvoir la parité. Par ailleurs, le groupe de travail dédié à l'égalité femme/homme s'engage dans une phase d'élaboration de propositions portant sur la place des femmes dans les politiques publiques et sur la lutte contre les violences faites aux femmes notamment dans le cadre du Grenelle.

 AMF | maires de France @l_amf . 17 jan.

Table ronde sur la #parité dans les intercommunalités organisée par la délégation sénatoriale aux droits des femmes. Édith Gueugneau et Cécile Gallien présentent les propositions du Groupe de travail de l'AMF en la matière. #CoITerr



Protection sociale des élus locaux

Répondant à une demande de longue date de l'AMF, une page spécifique « élu » a été créée sur le portail AMELI. Celle-ci précise les règles relatives à l'affiliation des élus locaux au régime général de sécurité sociale et les conditions d'assujettissement aux cotisations sociales de leurs indemnités de fonction. S'agissant du régime social applicable à la contribution des collectivités à Fonpel ou CAREL, l'absence de fondement juridique clair, malgré les saisines régulières de l'AMF depuis quatre ans, a provoqué de nombreux redressements. On notera d'ailleurs que la réglementation s'applique de façon hétérogène selon les URSSAF. Les règles applicables en la matière ont enfin été précisées par une lettre de la direction de la Sécurité sociale (DSS) à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), en date du 1^{er} mars 2019, diffusée aux associations d'élus le 25 mars. Les services de l'AMF ont demandé à l'ACOSS une version plus pédagogique de ce document et des précisions leur ont été apportées début juin. Celles-ci ont été intégrées dans la brochure « Statut de l' élu(e) local(e) » de l'AMF, dans sa version de juin 2019.

Évolution des conditions d'exercice des mandats locaux

Dans le prolongement de sa participation aux travaux du Sénat en 2018 sur les conditions d'exercice des mandats locaux, l'AMF est restée mobilisée sur le sujet. Plusieurs réunions avec les cabinets de Jacqueline Gourault et de Sébastien Lecornu ont été l'occasion de rappeler ses propositions en la matière. Elle a également participé à plusieurs auditions parlementaires dans ce domaine. Dans la perspective de l'évolution des conditions d'exercice des mandats locaux, un groupe de travail dédié a été créé et l'AMF s'appuie sur ce dernier pour proposer des amendements dans le cadre du projet de loi « Engagement et proximité ».



 **André Laignel**
@AndreLaignel . 9 août.

Jean-Mathieu Michel est mort pour et par l'exercice de ses fonctions à Signes. Les maires sont les piliers de la République décentralisée. S'attaquer, tuer un maire : c'est rompre le pacte républicain, c'est rompre avec la démocratie. Drapeaux en berne à Issoudun #hommage @l_amf

Consultation sur les menaces et agressions subies par les maires

Le décès de Jean-Mathieu Michel, maire de Signes, le 5 août 2019, alors qu'il tentait de faire appliquer la loi et de protéger sa commune, a mis en lumière les difficultés rencontrées par de très nombreux élus et les menaces et agressions dont ils sont parfois victimes. L'AMF a donc souhaité s'associer à l'initiative du Sénat pour que la réalité des difficultés soit plus quantifiable et soit portée à la connaissance de tous pour tenter d'y remédier. Elle a donc, dès le 13 août, diffusé à l'ensemble des maires de France la consultation en ligne élaborée par la commission des lois du Sénat et à laquelle elle avait collaboré. Les résultats permettront de préciser, à l'attention du gouvernement et du législateur, les risques auxquels les élus sont confrontés et d'exiger, dans le cadre du projet de loi « Engagement et proximité », que la loi conforte le respect dû aux maires.

Élections

Réforme électorale

Les services de l'AMF ont diffusé plusieurs notes afin d'alerter les élus sur le changement culturel induit par la réforme électorale, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Répertoire électoral unique (REU)

La préparation, l'ouverture et le fonctionnement du REU ont fait l'objet d'un traitement particulier des services de l'AMF. Depuis l'automne 2018, plusieurs notes sur l'avancement du projet et les mesures à prendre pour son bon fonctionnement ont été diffusées à nos adhérents. Malgré ces précautions, des difficultés sont apparues lors des élections européennes. Les cas précis transmis aux services de l'AMF ont pu être réglés avant le scrutin, en lien étroit avec le ministère de l'Intérieur. À l'issue des élections européennes, dans le cadre de son comité « Affaires générales » et en présence du représentant du ministère de l'Intérieur, les services de l'AMF ont organisé un premier retour d'expériences sur les problèmes rencontrés. Afin de comprendre tous les dysfonctionnements et donc d'améliorer le dispositif en vue des élections municipales de mars 2020, un bilan complet a été demandé au ministère de l'Intérieur qui sera porté à connaissance des adhérents de l'AMF à l'automne 2019.

Création d'un portail spécifique « Élections municipales 2020 »

Dans la perspective du prochain renouvellement des conseils municipaux et intercommunaux, une page portail « Élections municipales 2020 » a été créée sur le site Internet de l'AMF. Elle propose des informations relatives à la préparation des élections (composition des listes, règles d'inéligibilité et d'incompatibilité...), à l'organisation matérielle du scrutin (accès des personnes handicapées...), aux conditions d'exercice des mandats locaux et à la fin de mandat (retraite, reconversion professionnelle, honorariat...). Depuis mai 2019, cette page comprend, en particulier, deux notes rappelant les règles de la période préélectorale (communication et financement des campagnes électorales). Cette page-portail est principalement réservée aux adhérents de l'AMF mais elle contiendra toutefois des textes officiels et certains documents, en accès libre, qui permettront aux citoyens intéressés par ce scrutin d'y trouver des éléments d'information.

Contrat de présence postale territoriale 2020-2022

Les discussions du cinquième contrat tripartite (La Poste/AMF/État) de présence postale territoriale 2020-2022 se sont engagées dans un contexte de baisse des ressources qui nécessite de rechercher de nouvelles sources de financement du fonds postal national de péréquation territoriale. Durant ces négociations, l'AMF s'est attachée à consolider le financement des partenariats existants et à conforter une offre postale de qualité, tant dans les communes rurales que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Réseaux de téléphonie mobile

Participant activement aux comités de suivi et de concertation nationale sur la couverture mobile, l'AMF a veillé, tout au long de l'année 2019, à la mise en œuvre opérationnelle de l'accord passé entre l'État et les opérateurs (New Deal mobile) pour accélérer le déploiement des réseaux mobiles. À ce titre, elle s'est particulièrement impliquée dans la rédaction du « protocole de coopération » ayant pour objet de formaliser le cadre général du partenariat entre les collectivités et les opérateurs. Ainsi, l'AMF s'est battue

et a obtenu que les loyers versés par les opérateurs pour l'occupation du domaine communal ne soient pas sous évalués.

Commande publique

Les services de l'AMF ont participé aux groupes de travail suivants, certains ayant abouti à la publication de guides :

- Groupe de travail « Achat public innovant » de l'Observatoire économique de la commande publique (OCEP) animé par la Direction des affaires juridiques (DAJ) – Publication du guide le 26 mai 2019
- Groupe de travail « Accès des TPE/PME à la commande publique » de l'OCEP animé par la DAJ – Publication du guide le 4 juillet 2019
- Groupe de travail « Avis de publicité » co-animé par la DAJ et la Direction de l'information légale et administrative (DILA).
- Suivi du plan de transformation numérique de la commande publique composé de 5 axes et 19 actions
- L'AMF a co-organisé avec le réseau GESAT un colloque sur les achats responsables (26 septembre 2019)



 **AMF | maires de France**
@l_amf . 2 juil.

Philippe Wahl, président du @GroupeLaPoste, auditionné par le Bureau de @l_amf sur le contrat tripartite État-AMF-La Poste. #ColTerr pic.twitter.com/FJYZHICDnG



Commerce

En matière de commerce, l'année a notamment été marquée par la crise des Gilets jaunes et les incertitudes sur l'avenir de la fiscalité du commerce. L'AMF a suivi avec attention les conditions de déroulement du programme national Action cœur de ville, la signature des conventions et l'accès aux financements annoncés. Parallèlement à ce plan d'action, l'AMF a créé un groupe de travail sur le nouvel outil ORT (Opération de revitalisation des territoires). Afin de répondre à une attente de ses adhérents sur le transfert de la compétence « commerce » soumise à définition de l'intérêt communautaire, l'AMF a organisé, en partenariat avec l'Institut pour la ville et le commerce une rencontre sur la thématique « Enjeux, outils et gouvernance de la compétence Commerce ». Enfin, à l'échelle européenne, l'AMF a été conviée à participer au groupe de travail de la Commission européenne sur la revitalisation du commerce de détail. Lors de la conférence de restitution de ces travaux, elle a pu valoriser les initiatives des communes françaises en faveur du commerce de détail.

Justice

L'AMF a attiré l'attention du gouvernement sur le risque d'éloigner l'offre de justice en spécialisant les tribunaux sur certaines problématiques. Elle a ainsi souligné que le projet de loi ne garantirait pas que cette réforme ne constituerait pas un vecteur d'accroissement des inégalités territoriales, en termes d'attractivité des territoires et d'accès à la justice pour nos concitoyens.

Enquête Cour des comptes SEM SPL et Loi SEM SPL

L'AMF a attiré l'attention de la ministre Jacqueline Gourault sur l'impact de l'arrêt du Conseil d'État du 14 novembre 2018 « Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles », qui a considéré qu'une collectivité ne peut participer au capital d'une Société publique locale (SPL) que si l'ensemble de l'objet social de la société relève des compétences de la collectivité. Une clarification législative apparaissait nécessaire.

L'AMF a, par conséquent, soutenu le projet de loi nécessaire pour permettre, de manière pérenne, à une collectivité de prendre une participation dans une SPL dont l'objet social comprend au moins une de ses compétences, chaque collectivité actionnaire pouvant évidemment confier à la SPL uniquement des missions relevant de ses compétences. L'AMF a également été auditionnée dans le cadre de l'enquête de la Cour des comptes sur les sociétés d'économie mixte (SEM).

Appel aux dons pour Notre-Dame

Notre-Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril 2019, a touché au plus profond notre identité. L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel aux dons, et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine, en vue de la restauration de l'édifice.

Projet de loi Engagement et proximité

En matière de renforcement des pouvoirs de police du maire, le projet crée, dans le code général des collectivités territoriales, un article nouveau qui donne au maire le pouvoir d'infliger une amende administrative d'un montant maximum de 500 € du fait de manquements à ses arrêtés, en matière de police de l'élagage et de l'entretien des arbres ou des haies, ainsi qu'en cas d'encombrement ou

d'occupation irrégulière de la voirie ou du domaine public communal, lorsque ces manquements présentent un risque pour la sécurité des personnes et ont un caractère répétitif ou continu. L'AMF est favorable à cette mesure qui renforce le pouvoir de sanctions des maires souvent désarmés face aux incivilités et comportements irrespectueux des administrés.

Zones de revitalisation rurale

L'AMF s'est fortement mobilisée en faveur du maintien du dispositif ZRR. Elle a été auditionnée, par les députés, puis par les sénateurs, sur l'efficacité du dispositif ZRR et son avenir. L'AMF a souligné l'importance de ce dispositif pour les territoires ruraux, elle a mis en évidence l'impact positif sur l'écosystème du territoire, et a proposé des évolutions pour le rendre plus efficace.

Tourisme

Les conséquences de la loi NOTRe sur le domaine du tourisme se sont avérées un sujet particulièrement sensible car touchant à l'identité même des communes. L'AMF propose notamment de réintégrer le caractère facultatif du transfert de la compétence « promotion du tourisme », dont la création des offices de tourisme. Par ailleurs, l'AMF travaille régulièrement avec les services de l'État, les représentants des hôteliers et des plateformes de location de meublés de tourisme, pour que la réforme de la taxe de séjour s'applique au mieux.

Fonction publique territoriale : soutenir le maire employeur

Le rôle du maire employeur a, cette année encore, été mis sur le devant de la scène avec une très forte actualité impactant divers domaines de gestion des personnels des communes et des EPCI. Avec la création d'une mission « Fonction publique territoriale » au sein de ses services, l'AMF s'est mobilisée pour répondre aux besoins des quelque 45 000 employeurs communaux et intercommunaux employant plus de 1,2 million de personnes. Elle a réuni la commission « Fonction publique territoriale » et Ressources humaines de l'AMF qui, à l'occasion de six séances de travail cette année, a examiné tous les projets de texte avant de soumettre aux instances de l'AMF des propositions de position. En septembre 2018, l'AMF s'est associée à la coordination des employeurs territoriaux dès sa création.

Sur un plan technique, en travaillant en amont avec les ministères concernés et évitant tout problème dans la mise en place des dispositifs suivants dans les communes et leurs groupements, l'AMF a contribué à la réussite de l'organisation des élections professionnelles du 6 décembre 2018 et à la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble des bulletins de paye et indemnités.

Fidèle à ses engagements pris en 2013, l'AMF a réitéré en décembre 2018 sa volonté de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique en signant le nouveau protocole proposé par le gouvernement dont la majeure partie des dispositions ont été reprises dans la loi de transformation de la fonction publique. En effet, annoncée depuis le début du quinquennat, la réforme de la fonction publique a été l'actualité principale de ce début d'année 2019 aux côtés de la parution du rapport très attendu sur la réforme des retraites.

Durant toutes les étapes de l'élaboration jusqu'à la parution en août 2019 de la loi de transformation de la fonction publique, l'AMF a été représentée et a participé activement aux réunions de concertation,

aux différentes auditions et rendez-vous parlementaires et ministériels. Répondant ainsi à la volonté d'accompagner ses adhérents dans les transformations à venir, l'AMF a, à travers une trentaine d'amendements, cherché à préserver la place des employeurs locaux dans la gestion des ressources humaines en reconnaissant et en affirmant la place du maire employeur. L'AMF continuera de se mobiliser sur cette question en suivant la rédaction et l'application de la trentaine de décrets et les ordonnances auxquels la loi renvoie.

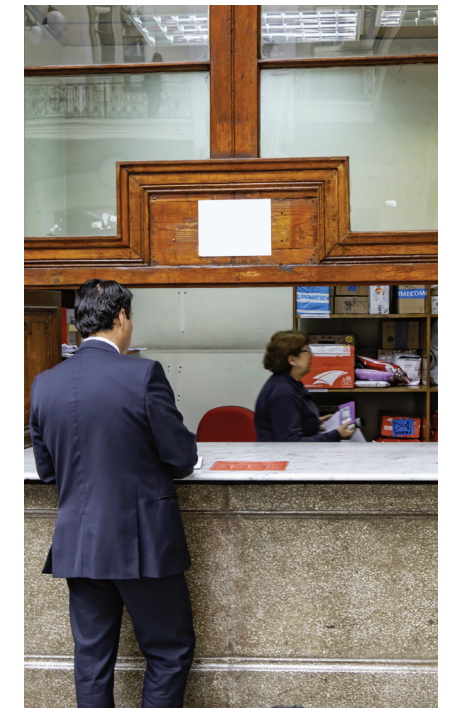
Afin de faciliter le décryptage de ce texte par ses adhérents, l'AMF a diffusé, à l'été 2019, un guide sur les soixante-cinq articles concernant la fonction publique territoriale. Ce guide s'inscrit dans le cadre d'une politique partenariale conduite par l'AMF qui a permis également l'édition ces quatre dernières années du baromètre HoRHizons.

La sécurité au quotidien


L'année écoulée aura été marquée par la montée en régime de la politique de sécurité du quotidien et son suivi attentif par l'AMF en lien direct avec le ministère de l'Intérieur.

L'AMF a été également étroitement associée à la rédaction des circulaires du 13 novembre 2018 « de mise en œuvre d'un dialogue renforcé entre l'État et les maires dans le domaine de la prévention de la radicalisation violente » et du 30 avril 2019 relative « au dispositif de participation citoyenne ». Par ailleurs, le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation a poursuivi sa relation constante et confiante avec l'AMF tant dans le suivi du plan national de prévention de la radicalisation que dans les travaux préparatoires de la future stratégie nationale de prévention de la délinquance.

En outre, la rédaction commune de guides ou d'outils dédiés aux maires a abouti avec le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, les services du haut fonctionnaire de défense du ministère de l'Intérieur et la mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives.



Enfin, les propositions contenues dans le rapport des députés en mission Fauvergue et Thourot intitulé « D'un continuum de sécurité vers une sécurité globale » ont fait l'objet d'une analyse approfondie en vue d'établir les positions de l'AMF. Ces dernières contribuent aux travaux de la commission consultative des polices municipales et aux futurs Livre blanc et loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure annoncés par le gouvernement. ●

 **Philippe Laurent**
@laurent_sceaux. 10 sept.

À @l_amf, 1^{ère} journée consacrée à la loi de transformation de la #FonctionPublique: « La mise en œuvre de ce texte, regroupant de nombreuses boîtes à outils, sera ce que les employeurs territoriaux en feront. Cela accroît leur responsabilité » @cnfpt #FNDCC @olivierdusopt

Communes : Une année marquée par la crise des Gilets jaunes



Europe et International: une collaboration renforcée

L'AMF s'est fortement impliquée afin que les intérêts des communes et intercommunalités soient toujours pris en compte dans le cadre de la révision des politiques structurelles européennes notamment en matière de cohésion sociale et territoriale.

Europe

L'AMF est représentée dans différentes structures européennes, notamment au sein du Comité européen des Régions et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Elle poursuit à l'international son action en faveur de la coopération décentralisée et de la promotion de la francophonie. L'avancement des négociations communautaires sur la politique de cohésion et la PAC, qui sont les deux principales politiques impactant les communes et leurs groupements, a été suivi par l'AMF tout au long de l'année grâce à une participation active aux réunions de présentation des futurs textes par les partenaires européens. Que ce soit via les maires siégeant au Comité des Régions, ou via les échanges des services de l'AMF avec ceux de la Commission européenne à Paris, une grande vigilance est accordée aux évolutions mises en place à Bruxelles. En effet, avec les propositions de réduction des budgets de ces deux politiques, l'AMF est fortement mobilisée afin que les intérêts des communes

et intercommunalités soient davantage pris en compte dans les politiques européennes et que la dimension territoriale de la politique de cohésion soit affirmée. Ces questions étaient à l'ordre du jour des discussions avec Amélie de Montchalin, secrétaire d'État chargée des Affaires européennes, lors d'un rendez-vous avec l'AMF en juin dernier. Par ailleurs, compte tenu des changements dans les instances européennes, du Brexit, et afin d'anticiper au mieux la future programmation 2021-2027 pour ses adhérents, l'AMF était partenaire du Sommet franco-britannique du 7 mars 2019 à Londres. Représentée par Agnès Le Brun, maire de Morlaix et vice-présidente de l'AMF, ce sommet a été l'occasion de renouer des partenariats avec les collectivités d'outre-Manche. À l'occasion des élections européennes du 26 mai dernier, l'AMF a établi un document compilant ses propositions « Pour une Europe plus proche des citoyens, partenaires de la démocratie locale ». Ces propositions ont été envoyées à tous les eurodéputés français, mais également à l'ensemble des partenaires européens et français impliqués sur ces

questions, qu'ils soient institutionnels ou associatifs. Enfin, deux commissions Europe se sont tenues à l'AMF. Une première conjointe avec la commission des Communes et Territoires ruraux de l'AMF a permis un travail en commun de réflexion sur le futur du second pilier de la PAC et la deuxième commission s'est déroulée en présence de la secrétaire d'État chargée des Affaires européennes, venue échanger avec les maires sur l'état d'avancement des négociations à Bruxelles et la position adoptée par la France. ●

International

Suite aux élections municipales en Tunisie de mai 2018, s'est tenue la première édition des Rencontres franco-tunisiennes des élus municipaux les 20 et 21 octobre 2018 à Tunis. Présent à cette occasion, François Baroin a souligné l'importance d'agir pour la francophonie et en matière de coopération décentralisée. Toujours dans cet objectif d'ouverture à l'international, le président de l'AMF a reçu la ministre québécoise déléguée au Développement économique et régional, Marie-Eve Proulx, en juillet 2019 afin d'échanger avec elle sur l'état de la décentralisation au Québec et en France, ainsi que sur les questions environnementales. Il s'était auparavant entretenu avec le président de l'Union des municipalités du Québec, Alexandre Cusson. Enfin, l'AMF, sollicitée pour son expertise, a accueilli quatre délégations étrangères, venant de Bulgarie, du Maroc, de Tunisie et de Corée du Sud, afin d'échanger principalement sur les finances locales.



L'activité parlementaire de l'AMF: une mobilisation toujours plus forte

Les parlementaires ont sollicité l'AMF dans le cadre de nombreuses auditions ou de missions parlementaires. L'action de l'AMF a toujours été d'améliorer les dispositions législatives et réglementaires impactant directement nos communes et leurs regroupements.

Au-delà des contacts réguliers avec le Parlement, notamment les délégations aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale et du Sénat (avec laquelle a été initiée une enquête sur les démissions des maires), de nombreux textes ont été examinés, concernant très directement les collectivités.

On peut citer la réforme de la santé avec le projet de loi relatif à l'organisation et à la modernisation du système de santé. Sur la loi « École de la confiance », l'AMF a obtenu l'abandon de certaines dispositions comme celle introduite par amendement gouvernemental qui créait les écoles dites du « Socle », établissement public regroupant les écoles et les collèges.

L'AMF, dans le cadre de la coordination des employeurs et en son nom propre, a cherché à aménager le projet de loi de transformation de la fonction publique dans un sens favorable aux employeurs territoriaux tout en défendant le principe même du statut. La loi d'orientation des mobilités a également particulièrement mobilisé l'AMF. Elle a œuvré pour que le délai laissé aux collectivités pour les transferts de compétence soient réalistes et que les communes qui agissaient à leur échelle de façon opérante puissent continuer à le faire.

L'AMF est également intervenue dans le cadre du projet de loi créant la territorialisation de l'Agence du sport. Elle a tenté de convaincre les députés de maintenir les dispositions obtenues au Sénat permettant de flécher les élus locaux à la bonne échelle dans les conférences territoriales. Leur volonté de laisser le plus de souplesse au dispositif n'a pas permis le maintien de ces avancées. La négociation continuera au niveau réglementaire.



AMF | maires de France @_amf . 11 sept.

Les élus de l'AMF sont reçus par la DCTD du Sénat pour évoquer les sujets législatifs de la rentrée: les dispositions sur la consigne du texte #EconomieCirculaire et le texte engagement et proximité. #CollTerr



Communes nouvelles

Initiée par l'AMF, celle-ci se félicite également de l'adoption de la proposition de loi portée par Françoise Gatel adaptant l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires. Ce texte apporte de la souplesse aux communes nouvelles et crée un dispositif innovant : la commune-communauté qui permet à une commune nouvelle constituée à l'échelle d'un EPCI, au choix des élus et sous certaines conditions démographiques, de ne pas rejoindre un EPCI plus vaste.

Propositions de lois sénatoriales

L'AMF a souvent contribué au travail parlementaire autour de propositions de lois principalement sénatoriales dont le parcours législatif est à ce jour interrompu. Citons la proposition de loi sur l'habitat indigne, en parallèle de contributions à la mission confiée au député Guillaume Vuilletet sur la police de l'habitat indigne ; une proposition de loi sur les pouvoirs de police du maire dans la lutte contre l'introduction et la propagation des espèces toxiques et envahissantes. L'AMF a également été auditionnée dans le cadre d'une proposition de loi sur le statut de l' élu local qui a préfiguré les discussions engagées dans le cadre du projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique porté par le ministre Sébastien Lecornu.

Rapports et missions d'information

Les parlementaires ont également sollicité l'AMF dans le cadre de nombreux rapports d'informations ou de missions confiées par le Premier ministre. Les sujets ont été extrêmement variés et ont, dans certains cas, conduit au dépôt de propositions de lois ou enrichi les textes du gouvernement. C'est le cas du texte précité de Sébastien Lecornu avec les différentes missions d'information

au Sénat sur les conditions d'exercice du mandat ou la place des élus locaux dans les intercommunalités, de même que celles de l'Assemblée nationale sur le bilan de la loi NOTRe ou de la place de la commune dans la nouvelle organisation territoriale.

Un travail législatif tous azimuts

L'AMF a également été entendue sur plusieurs dossiers d'actualité : l'adaptation de la France aux impacts du dérèglement climatique à l'horizon 2050, la protection et le développement de la ressource en eau, la gestion des risques climatiques, l'évolution des régimes indemnitaires, les ruralités, le foncier, l'évolution des ZRR, la révolution numérique dans les territoires ; mais également, le tourisme, les nouveaux territoires de l'éducation, du sport ou de la culture...

L'AMF a également été sollicitée dans le domaine de la santé, sur les urgences, sur les hôpitaux de proximité, l'évolution des PMI ou encore la place des aînés

dans la société. On peut également citer la parité dans les exécutifs locaux, les infractions sexuelles sur mineurs ou encore dans un tout autre registre, les impacts économiques et sociaux de la crise des Gilets jaunes ou encore la reconnaissance faciale...

Les parlementaires ont également sollicité l'AMF afin qu'elle apporte son éclairage sur le bilan de l'application des lois. Au-delà de la loi NOTRe, précédemment évoquée, elle l'a été pour la loi Culture Architecture et Patrimoine et sur la loi EGALIM qui instaure notamment des quotas pour le bio dans la restauration collective.

L'AMF a enfin été entendue dans le cadre d'une commission d'enquête portant sur l'inclusion des élèves handicapés dans les écoles et les universités. ●



LE CONSEIL D'ÉVALUATION DES NORMES (CNEN)

L'AMF a maintenu sa participation active aux travaux du CNEN. Les 30 élus titulaires et suppléants qui représentent les maires de France au sein de l'instance présidée par Alain Lambert, ont, à l'occasion d'une vingtaine de séances réparties sur 11 mois d'activités, examiné plus de 280 textes et ont émis, dans l'intérêt des communes et de leurs regroupements, 33 avis défavorables. Rappelons que ces fonctions sont exercées à titre bénévole. Le CNEN demeure un espace privilégié de discussions entre les services de l'État et les associations d'élus, dans lequel nos élus essaient chaque fois que nécessaire d'influer sur la rédaction des textes et de réduire le coût de ces mesures nouvelles sur les collectivités. Ainsi, au cours de l'année 2018, les projets de textes examinés ont généré un coût supplémentaire à la charge de l'ensemble des collectivités locales de 369 millions d'euros et 206 millions d'euros de gains (économies et recettes) au bénéfice des collectivités soit un impact net d'environ 163 millions d'euros à la charge des collectivités locales pour l'année 2019.

Quelques temps forts

OCTOBRE
2018



Conférence de presse de présentation du Baromètre des ressources humaines de la FPT, HoRHizons. 9 octobre 2018

Rencontres franco-tunisiennes des élus municipaux à Tunis. 20 et 21 octobre 2018



Conférence de presse du rapport sur l'attribution des places en crèches confié à Elisabeth Laithier. 6 novembre 2018

NOVEMBRE
2018



101^e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France. 19 au 22 novembre 2018



Les membres de la commission des Affaires sociales ont échangé sur le Plan pauvreté en présence d'Olivier Noblecourt délégué interministériel à la lutte contre la pauvreté. 12 décembre 2018

DÉCEMBRE
2018

Rencontre AMF/AGIR/Club des villes cyclables. 13 décembre 2018

JANVIER
2019

1^{ère} réunion de travail sur les hôpitaux locaux. 30 janvier 2019



Rencontre avec les PAD d'Outre-mer. 31 janvier 2019

Rendez-vous des professionnels sur la loi de finances 2019. 22 janvier 2019

FÉVRIER
2019



Rencontre « Comment agir contre la pollution lumineuse ? » (AMF-Parcs naturels régionaux de France). 12 février 2019

Déclaration commune de AMF, MEDEF, AdCF, Fondation Abbé Pierre et USH qui appellent à une politique du logement plus ambitieuse. **20 février 2019**

Rencontre de l'AMF sur le thème «Enjeux, outils et gouvernance locale de la compétence commerce». **20 février 2019**

Rencontre des intercommunalités. **5 mars 2019**

FÉVRIER
2019



Conférence de presse Territoires Unis. **13 mars 2019**

MARS
2019

Déplacement aux Antilles. **10 au 14 avril 2019**

Rencontre-débat «L'urbanisme à l'heure du numérique: comment accompagner et préparer les communes, intercommunalités et services de l'État pour la fin 2021 ?» **25 avril -2019**

Rencontre sur les contrats État-collectivités. **25 avril 2019**

Signature de la charte d'engagement pour la réussite de la dématérialisation de l'urbanisme grâce au réseau urbanisme et numérique (ministère de la Cohésion des territoires, AMF et AdCF). **25 avril 2019**

AVRIL
2019



Rencontre Communes nouvelles. **4 avril 2019**

MAI
2019

Audition de l'AMF à l'Assemblée nationale, dans le cadre d'une commission d'enquête portant sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école. **14 mai 2019**

JUIN
2019

Les Offices Publics de l'Habitat, opérateurs publics de proximité, signent une charte d'engagement avec les associations nationales d'élus. **24 mai 2019**

JUILLET
2019

Publication de l'enquête AMF/Cevipof sur les attentes des Français vis-à-vis de leurs maires. **7 juillet 2019**

Remise de 200 propositions pour un agenda rural par la mission ruralité. **26 juillet 2019**

SEPTEMBRE
2019

Rencontre sur la consigne. **3 septembre 2019**

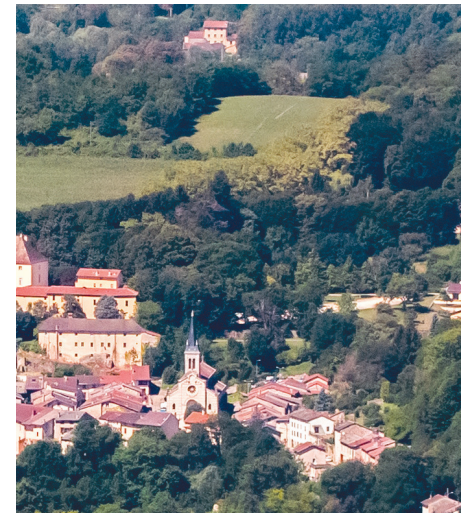
L'AMF auditionnée par la Délégation du Sénat aux collectivités territoriales. **11 septembre 2019**

Rencontre «Ensemble, développons les achats responsables» (AMF-Gesat). **26 septembre 2019**

OCTOBRE
2019

Assises des communes nouvelles. **2 octobre 2019**

Conférence de presse «Relations État-collectivités : le temps des actes est venu». **15 octobre 2019**



LA VIE DU RÉSEAU

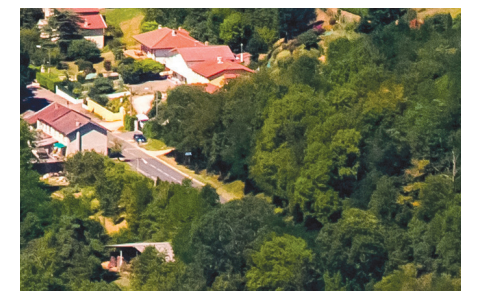
Les missions essentielles de l'AMF

Une force de proposition et de représentation auprès des élus.

L'histoire de l'AMF est celle de la défense des libertés locales. Créée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'Association veille sans relâche à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie de gestion des affaires locales et s'implique avec force afin que les maires disposent de moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. Grâce à la diversité de ses représentants et à la qualité de ses services, l'AMF est reconnue comme force de proposition, en capacité réelle d'entretenir un dialogue permanent avec les pouvoirs publics.

Une fonction de conseil, d'information permanente, de formation et d'aide à la décision.

Les services de l'AMF exercent, quotidiennement, un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité.



La structure et le fonctionnement

Instances décisionnelles

Le président

Élu pour 3 ans par l'Assemblée générale, François Baroin représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et auprès des pouvoirs publics.

Le premier vice-président délégué

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, André Laignel est associé aux missions de représentation du président de l'AMF auprès des pouvoirs publics. Il prépare, au nom du Bureau, les résolutions soumises à l'Assemblée générale. Il est chargé du suivi de l'intercommunalité et associé aux communications de l'AMF.

Le secrétaire général

Désigné au sein du Bureau pour 3 ans, Philippe Laurent est chargé de l'organisation des travaux de l'Association. Il prépare, au nom du Bureau, le rapport d'activité soumis à l'Assemblée générale.

Le trésorier général

Désigné au sein du Bureau pour 3 ans, Michel Vergnier assure le recouvrement des cotisations et des ressources de l'Association et acquitte les dépenses ordonnancées par le président. Chaque année, à l'Assemblée générale, il rend compte de sa gestion.

Le Bureau

Le Bureau, politiquement paritaire, est à la fois l'organe de décision et l'organe exécutif de l'AMF. Il est composé de 36 membres, élus pour 3 ans par l'Assemblée générale. Le Bureau est assisté des avis du Comité directeur.

Le Comité directeur

Celui-ci est composé de 100 membres, élus par l'Assemblée générale, et de l'ensemble des présidents d'associations départementales de maires.

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale pourvoit au renouvellement des instances de l'Association, tous les 3 ans. Elle entend les rapports sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes du dernier exercice clos et fixe le taux des cotisations pour l'année suivante.

Les commissions permanentes et groupes de travail

Ils fournissent au Bureau des analyses et réflexions lui permettant de prendre des décisions et positions. Les commissions et groupes de travail sont animés par un président et un rapporteur.

Commissions permanentes

• Affaires sociales

Président : Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne, président de la communauté urbaine Saint-Étienne métropole (42).
Rapporteuse : Marie-Hélène Amiable, maire de Bagnoux, vice-présidente de Vallée Sud Grand Paris (92).

• Aménagement, urbanisme, habitat, logement

Président : Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour, président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour (15).
Rapporteur : Pierre Ducout, maire de Cestas, président de la communauté de communes Jalle-Eau-Bourde (33).

• Communes et territoires ruraux

Président : Jean-Louis Puisségur, maire de Pointis-Inard (31).
Rapporteuse : Rachel Paillard, maire de Bouzy (51).

• Culture et patrimoine

Président : Jean-Marc Vayssouze-Faure, maire de Cahors, président de la communauté d'agglomération du Grand Cahors (46).
Rapporteuse : Florence Portelli, maire de Taverny (95).

• Développement économique, tourisme, commerce

Président : Laurent Hénart, maire de Nancy (54).
Rapporteur : Pierre-Alain Roiron, maire de Langeais (37).

• Éducation

Présidente : Sylvine Thomassin, maire de Bondy (93).
Rapporteuse : Agnès Le Brun, maire de Morlaix (29).

• Environnement et développement durable

Président : André Flajolet, maire de Saint-Venant (62).
Rapporteur : Mohamed Gnabaly, maire de L'Île-Saint-Denis (93).

• Europe

Président : Christophe Rouillon, maire de Coulaines (72).
Rapporteur : Jacques Blanc, maire de La Canourgue, président de la communauté de communes Aubrac-Lot-Causse et pays de Chanac (48).

• Finances et fiscalité locales

Président : Philippe Laurent, maire de Sceaux (92).
Rapporteur : Antoine Homé, maire de Wittenheim (68).

• Fonction publique territoriale et ressources humaines

Président : François Deluga, maire du Teich (33).
Rapporteuse : Natacha Bouchart, maire de Calais, présidente de la communauté d'agglomération du Grand Calais Terres et Mers (62).

• Intercommunalité

Président : André Laignel, maire d'Issoudun, président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun (36).
Rapporteuse : Catherine Vautrin, présidente du Grand Reims (51).

• Politique de la ville et cohésion sociale (commission commune AMF/France urbaine)

Président : Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse (31), président de France Urbaine.
Vice-présidents : Marc Vuillemot, maire de La Seyne-sur-Mer (83), président de Ville et Banlieue; Yvon Robert, maire de Rouen (76); Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau-les-Mines (71).
Rapporteuses : Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes (78); Hélène Geoffroy, maire de Vaulx-en-Velin (69).

• Prévention de la délinquance et sécurité

Présidente : Nathalie Koenders, 1^{ère} adjointe au maire de Dijon (21).
Rapporteuse : Pauline Martin, maire de Meung-sur-Loire (45).

• Santé

Président : Bernard Vauriac, maire de Saint-Jory-de-Chalais, président de la communauté de communes des marchés du Périg'or Limousin Thiviers-Jumilhac (24).
Rapporteuse : Isabelle Maincion, maire de La Ville-aux-Clercs (41).

• Transports, mobilités, voirie

Président : Frédéric Cuillierier, maire de Saint-Ay (45).
Rapporteur : Christophe Ferrari, maire de Pont-de-Claix, président de Grenoble-Alpes-Métropole (38).

• Ville numérique

Rapporteur : Nicolas Bonneau, maire de La Chapelle-Saint-Mesmin (45).

Les groupes de travail (co-présidents)

• Communes nouvelles

Philippe Chalopin, maire de Baugé-en-Anjou (49); Christian Bilhac, maire de Péret (34).

• Conditions d'exercice du mandat

François Zocchetto, maire de Laval, président de Laval agglomération (53); Hervé Féron, maire de Tomblaine (54).

• Déchets

Roger Le Goff, maire de Fouesnant, président de la communauté de communes du Pays Fouesnantais (29); Nicolas Soret, président de la communauté de communes du Jovinien (89).

• Fêtes foraines

Pierre Hérisson, conseiller municipal d'Annecy (74); Bertrand Ringot, maire de Gravelines (59).

• Grand paris

Stéphane Beaudet, maire de Courcouronnes (91), président de l'AMIF; Michel Bisson, maire de Lieusaint (77).

• Laïcité

Gilles Platret, maire de Chalon-sur-Saône (71); Patrick Molinoz, maire de Vénarey-lès-Laumes, président de la communauté de communes du pays d'Alésia et de la Seine (21).

• Littoral

Dominique Cap, maire de Plougastel-Daoulas (29); Hervé Bouyrie, maire de Messanges (40).

• Logement-habitat-hébergement

Olivier Carré, maire d'Orléans, président d'Orléans Métropole (45); Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le-François, président de la communauté de communes (CC) Vitry, Champagne et Der (51).

• Petite enfance

Élisabeth Laithier, adjointe au maire de Nancy (54); Xavier Madelaine, maire d'Amfreville (14).

• Promotion des femmes dans les exécutifs locaux

Cécile Gallien, maire de Vorey (43); Édith Gueugneau, maire de Bourbon-Lancy, présidente de la CC Entre Arroux, Loire et Somme (71).

• Restauration scolaire

Isabelle Maincion, maire de la Ville aux Clercs (41); Gilles Pérole, adjoint au maire de Mouans-Sartoux (06).

• Sport

Christian Bouleau, maire de Gien, président de la communauté de communes Giennaises (45); David Lazarus, maire de Chambly (60).

• Villes universitaires

En collaboration avec l'Association des villes universitaires: Catherine Vautrin, présidente du Grand Reims (51); Pierre Verri, maire de Gières (38).

• Comité des maires pour la commémoration du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale

André Rossinot, président du Grand Nancy (54); Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le-François (51). ●

Les services de l'AMF

Une capacité d'expertise reconnue au service des collectivités locales. 82 personnes travaillent au siège de l'AMF, sous l'autorité du directeur général et du directeur adjoint, au service des adhérents pour répondre à leurs besoins de conseils et d'analyse et assurer une veille législative et réglementaire sur toutes les questions touchant les collectivités territoriales, en relation permanente avec les administrations centrales, le Parlement et les pouvoirs publics. (voir organigramme page 46).

6 départements

- Action sociale, éducative, sportive et culturelle
- Administration et gestion communales
- Aménagement des territoires
- Conseil juridique et documentation
- Finances et fiscalité locales
- Intercommunalité et organisation territoriale

5 services transversaux

- La direction de l'action territoriale
- La direction des finances et des moyens généraux
- Le service de la communication, de la presse et des partenariats

- La rédaction de *Maires de France* et *Maire info*
- Le service des ressources humaines

8 missions spécialisées

- Relations avec le Parlement
- Formation des élus
- Prospective et parité
- Transition écologique
- Europe et international
- Prévention des pollutions et risques technologiques
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Fonction publique territoriale

SERVICE FORMATION DES ÉLUS UN BILAN POSITIF

L'AMF s'est vu renouveler son agrément pour 4 ans par le ministère de la Cohésion des Territoires le 7 juin 2019. Au 30 juin 2019, l'AMF aura dispensé sur cette période 43 journées de formation qui se répartissent de la façon suivante :

- 23 journées dispensées à la demande d'associations départementales de maires (AD).
- 16 journées en inter (dont une à Nîmes avec la collaboration de l'AD du Gard et une à Fort de France en collaboration avec l'AD de Martinique).
- 4 journées en intra dispensées à la demande de collectivités. Le nombre d'élus formés par l'AMF sur un an s'élève à 536. 30 élus ont bénéficié d'une prise en charge financière par la Caisse des dépôts et consignations au titre du DIF élu. Les évaluations des actions effectuées à posteriori révèlent un taux de satisfaction toujours très élevé. Ainsi 96% des élus considèrent que la formation suivie a répondu entièrement à leurs attentes (4% estiment avoir trouvé partiellement des réponses à leurs attentes). Que ce soit en termes d'organisation, de contenus ou de pédagogie, les taux de satisfaction des élus formés se situent entre 96 et 97%.

L'information et la communication



Les publications

Maires de France, le magazine.

Mensuel de référence dans le monde des collectivités locales et des EPCI, il est diffusé à 13 000 abonnés. Il délivre à ses abonnés l'essentiel de l'information nécessaire à l'exercice des mandats locaux : actualités politiques, législatives, réglementaires et financières, initiatives et innovations locales, fiches pratiques, veille juridique, etc.

Maires de France, la lettre.

Publiée le 15 de chaque mois en 34 000 exemplaires, cette lettre de 6 pages est un véritable condensé d'informations pratiques sur l'actualité des activités de l'AMF.

Les services en ligne

Le site Internet: amf.asso.fr

Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site de l'AMF est le relais de son action au quotidien. Près de 300 000 visiteurs uniques consultent ce site chaque mois. Modernisé, enrichi et plus facile d'accès, il suit l'actualité des collectivités territoriales, relaie les positions de l'AMF et propose de multiples notes d'information juridique et pratique. Pendant le Congrès, en novembre, un

espace dédié permet de suivre en temps réel les temps forts des travaux et débats. **AMF TV** est le média vidéo de l'AMF, en lien avec maire-info.com, qui assure la couverture de l'actualité de l'Association avec des reportages et des interviews.

Les newsletters

• maire-info.com

Quotidien d'information gratuit en ligne, la newsletter Maire-Info présente, depuis 2000, l'actualité des collectivités locales en temps réel. Plus de 66 000 abonnés bénéficient tous les jours de ce service de dépêches rédigées par des journalistes.

• AMF Info

L'hebdomadaire de l'actualité de l'AMF est aujourd'hui diffusé à plus de 45 000 abonnés, chaque jeudi. Il donne des informations pratiques et juridiques et valorise les services, les actions et les positions de l'AMF intéressant les élus et leurs services.

• IntercoActu

Le bimensuel dédié aux intercommunalités, créé en 2016, compte plus de 6 600 abonnés. Cette lettre comprend notamment un article politique à la une, une question d'actualité et de courts articles explicatifs renvoyant vers les notes juridiques et les informations pratiques en ligne sur le site de l'AMF.

L'AMF sur les réseaux sociaux



Twitter
Le compte Twitter de l'AMF (24 000 abonnés), @l_amf, délivre une information rapide et réactive pour toute personne intéressée par l'actualité des collectivités locales. Il permet de suivre l'ensemble des positions de l'AMF au quotidien et de bénéficier d'informations exclusives.



Facebook
La page Facebook de l'AMF (6 300 abonnés), @AMFmairesdeFrance, relaie au quotidien l'actualité de l'AMF et des collectivités locales.



Instagram
La page Instagram de l'AMF, @amf_maires_de_france, a été créée dans le cadre du concours photo #MaCommuneJyTiens, dont les photos lauréates ont été exposées lors du 102^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France.



LinkedIn
L'AMF par sa présence sur LinkedIn, réseau social professionnel met à disposition les ressources en ligne et l'expertise de ses services.



Des outils numériques au service des adhérents sur amf.asso.fr

Simulateur « composition du conseil communautaire »

L'AMF a créé un simulateur inédit afin d'aider les maires et les présidents d'intercommunalité à calculer la répartition des sièges entre les communes membres d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomérations. Il permet d'identifier l'ensemble des accords locaux valides au regard des dispositions de la loi du 9 mars 2015.

DiagRH

« DiagRH », conçu par Espélia en partenariat avec l'AMF, est un service en ligne de diagnostic comparé des ressources humaines à travers l'analyse de 56 indicateurs répartis en 6 grands thèmes : les effectifs, le temps de travail, les rémunérations, les conditions de travail, la formation et le dialogue social.

Patrimoine public

L'AMF met également à disposition de ses adhérents un service en ligne dédié à l'inventaire, au diagnostic et au pilotage du patrimoine immobilier des collectivités locales « patrimoine-public.fr ».

Les éditions

Le rapport annuel

Le rapport d'activité de l'AMF présente chaque année aux adhérents le résultat de son action. Prises de position, saisines écrites du gouvernement, amendements législatifs, conseils aux adhérents, formations... autant d'exemples de la vitalité de l'Association.

Des guides thématiques

L'AMF met à disposition sur son site Internet des guides pratiques téléchargeables gratuitement. Elle édite aussi les « Cahiers du Réseau », collection nationale qui permet de mutualiser l'expertise de l'AMF avec celle des associations départementales de maires et parfois de partenaires institutionnels. ●



BILAN DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION 2018/2019 #MaCommuneJyTiens

La campagne nationale de communication, signée Les Maires de France et portée par le hashtag #MaCommuneJyTiens, dont la première séquence a été lancée le 7 novembre 2018 et la seconde séquence initiée le 25 février, a rencontré une très forte audience auprès du grand public et des élus, et une forte résonance dans un contexte de crise sociale et territoriale.

La première séquence de la campagne destinée à interpeller et mobiliser les citoyens sur les différentes missions de proximité assurées par la commune et ses élus a été déclinée par plusieurs milliers de communes. La campagne a comptabilisé 24 millions de vues sur des sites grand public et a été vue plus de 5,6 millions de fois sur Facebook et Twitter. 50 484 000 contacts ont été touchés (15 ans et plus) grâce aux insertions des messages dans tous les titres de la presse quotidienne régionale et dans Le parisien-Aujourd'hui en France. De plus, la campagne a été vue près de 9 millions de fois sur les sites Internet du groupe Infopro-digital, et a bénéficié d'une large couverture média au sein de leurs 16 titres de presse; 4 messages de la campagne ont également été diffusés sur 6 450 faces de 8m² du réseau national JC Decaux pendant la semaine du 3 au 10 avril 2019.



La seconde séquence de la campagne a été conçue autour de visuels qui montrent que la commune est au rendez-vous des temps forts de la vie de chacun. Pour témoigner du lien intime entre le citoyen et sa commune et marquer son attachement à celle-ci, chaque élu, agent ou habitant a été invité à participer au concours photo Instagram #MaCommuneJyTiens en se prenant en photo à un moment, ou dans un lieu, qu'il juge important ou significatif de sa vie dans sa commune. Quatre visuels de la campagne et un post encourageant la participation au concours photo ont été sponsorisés sur Instagram. Sur le mois de juillet, ces cinq publications ont enregistré un total de 2 759 559 impressions.

Les services spécifiques

Mairie 2000: un outil pour l'information et la formation des maires

Mairie 2000, conçue en 1985 par l'AMF, la Caisse des dépôts et consignations et la CAECL a pour mission de développer l'information et la formation des élus locaux, en apportant une assistance technique et financière aux associations départementales de maires.

Mairie 2000 joue un rôle d'interface et d'échange entre des collectivités locales et des grandes entreprises de service public, des fédérations et ordres professionnels qui adhèrent à l'Association. Elle contribue à une diffusion efficace de l'expertise de ses partenaires sur des sujets en lien avec les préoccupations des élus. Ce partenariat original se traduit par l'organisation de manifestations locales sur des thèmes conciliant tout à la fois la demande d'information des élus locaux et la capacité d'expertise des membres adhérents.

La plateforme de MOOCs, qui comprend désormais plus de 4 000 inscrits (dont une majorité d'élus), s'est enrichie

de trois nouveaux cours :

- le maire employeur,
- l'attractivité des centres bourgs,
- la mise en œuvre du RGPD dans les collectivités.

Ces cours, accessibles partout et à tout moment, viennent utilement compléter les dispositifs déjà en place. La plateforme a été modernisée. Reprenant les codes des plateformes universitaires, elle constitue une source d'informations pour les élus sur des sujets en lien avec leur actualité ou la gestion des affaires communales ou intercommunales. Elle représentera, pour celles et ceux qui ne pourront y participer, une alternative au dispositif d'accueil des élus issus des scrutins de mars 2020 « Les Universités des maires et des présidents d'intercommunalité de France ».

Président, Philippe Laurent
Directrice générale, Nathalie Dotres

+ Décryptage

53
Associations départementales soutenues

17 958
Nombre de participants

397
Actions financées dont

106
organisées avec ses partenaires

Fonpel: la retraite supplémentaire des élus locaux



Fonpel est le régime de retraite supplémentaire par capitalisation qui permet aux élus locaux adhérents de constituer une retraite à vie*.

L' élu peut cotiser au titre de chacun de ses mandats indemnisés et racheter des années antérieures. La collectivité verse obligatoirement un abondement doublant le montant de la cotisation (art. L. 2321-2 du CGCT). Les cotisations transformées en points de retraite offrent un droit à rente garantie: dès 55 ans, et sur simple demande de l' élu. Les droits acquis donnent lieu au versement d'une rente viagère trimestrielle. Les prestations versées bénéficient d'une fiscalité avantageuse, les rentes étant partiellement imposables en fonction de l' âge d' ouverture des droits. Le régime, assuré par CNP Assurances, est piloté par l' Association Fonpel.

* Ce régime, régi par la loi n°92-108 du 3 février 1992 modifiée, a été créé à l'initiative de l'Association des maires de France.

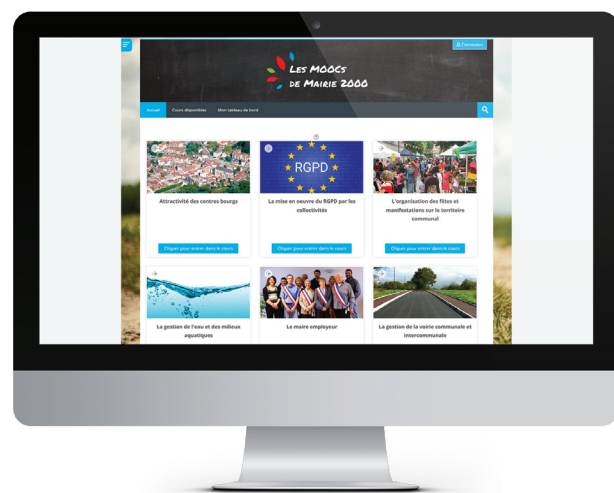


Association Fonpel
41 quai d'Orsay - 75007 Paris
01 44 18 13 97
fonpel@amf.asso.fr
www.fonpel.com

Président, Jacques Pélissard.
Secrétaire général, Jean-Paul Lefebvre.
Trésorière, Chantal Bourragué.
Administrateurs
Jean-Michel Arnaud, Anne-Marie Cousin, Jean-Louis Costes, Daniel Dein, Yannick Haury, Odette Mader, Magali Mirtain-Schardt, Claire Peigne, Laurence Trastour.

Directeur, Éric Verlhac.
Chargée de mission, Delphine Breure.

Informations, études personnalisées et adhésions
Gestion administrative des adhérents
Fonpel-Sofaxis - CS 80006
18020 Bourges Cedex
Tél: 02 48 48 21 40



+ Les membres fondateurs de Mairie 2000

AMF, Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Les membres adhérents
ADEME, CNP Assurances, CITEO, CNOA (Conseil national de l'Ordre des architectes), CSN (Conseil supérieur du notariat), EDF, ENGIE, FP2E (Fédération professionnelle des entreprises de l'eau), Groupe La Poste, MNT, Orange, OGE (Ordre des géomètres experts), Routes de France, RTE (Réseau de transport d'électricité), SACEM, SMACL, UGAP.

Chiffres clés

9 901 K€
Rentes trimestrielles versées

73,8 ans
Âge moyen des rentiers

58,4 ans
Âge moyen des cotisants

12 729 K€
Cotisations perçues

350 622 K€
Provision Technique Spéciale**

2,80%
Rendement financier du régime

14 784
Comptes gérés

** La Provision Technique Spéciale (PTS) du régime représente la richesse collective du régime (constituée chaque année des nouvelles cotisations, de la participation aux bénéficiaires et diminuée des paiements des rentes).

Le réseau des associations départementales de maires

L'AMF et les 103 associations départementales: la voix des maires de France

L'AMF est la seule association d'élus à disposer d'un réseau structuré d'associations départementales de maires (AD) en métropole et en Outre-mer. Des liens institutionnels et fonctionnels nombreux existent et font de cet ensemble d'associations un réseau sur lequel l'AMF s'appuie pour recenser les préoccupations et relayer les revendications, mais aussi pour diffuser ses informations.

En complément, les experts de l'AMF répondent chaque jour aux questions juridiques des AD et se déplacent sur le terrain pour présenter de nouveaux textes et réglementations applicables aux collectivités locales.

Le président et les élus du Bureau de l'AMF effectuent aussi de multiples interventions dans le cadre des assemblées générales des AD ou de tout événement local qui constitue un lieu d'échanges avec les élus. Ces déplacements permettent de recueillir les besoins des territoires, source indispensable pour forger les positions communes que l'AMF porte au niveau national.

Un travail partenarial

Sous l'impulsion de la direction générale de l'AMF, les directeurs d'association départementale de maires sont réunis au moins une fois par trimestre. Il s'agit à la fois pour l'AMF de présenter l'actualité législative et réglementaire mais aussi de renforcer les possibilités d'échanges et de mutualisation entre les structures. Enfin, c'est également une façon de s'enrichir des initiatives réussies afin de pouvoir les reproduire.

L'association nationale des directeurs d'association de maires (ANDAM) organise chaque année son Congrès en présence des services de l'AMF. Lors de la dernière édition les 20 et 21 juin 2019, Pierre Brajou, président de l'ANDAM et directeur de l'AD de



Les présidents d'associations départementales de maires en septembre 2019

Corrèze, avait organisé des séquences préparatoires au renouvellement municipal de 2020 ainsi qu'un moment d'échanges sur les besoins des territoires ruraux. À cette occasion, l'AMF a notamment présenté les dernières dispositions en matière scolaire.

En 2019, l'AMF a proposé des formations professionnelles au personnel des AD (formations juridiques ou de développement personnel). L'AMF a également développé un programme spécifique permettant aux AD de mettre en place le règlement général sur la protection des données (RGPD) dans leur structure (audit, formation).

Enfin, dans le cadre de son programme d'aide à la structuration, l'AMF a alloué un soutien financier à cinq associations départementales qui ont recruté et développé leur structure selon les critères de la « charte du réseau ». ●

Les nouveaux présidents d'AD

Marc Péchoux (01)
Christian Montin (15)
Yves Durbet (73)
Christian Dupuy (92)
Daniel Fargeot (95)

Les nouveaux directeurs d'AD

David Chiaoui (21)
Karine Mouton (32)
Hélène Ricard (33)
Sophie Oustelandt (61)
Jean-Philippe Jal (69)

LES MOYENS FINANCIERS



Rapport financier 2018-2020

Un exercice 2018 conforme aux projections

Un déficit annoncé et maîtrisé

Le déficit déclaré de l'association pour l'exercice comptable 2018 est de 908 000 euros, conformément aux prévisions. Il est l'expression de choix stratégiques de développement de l'action de l'association dans un contexte de forte remise en cause des moyens et de l'autonomie des communes et s'inscrit dans une maîtrise du fonctionnement courant. En effet, si nous retranchons du déficit global les 606 000 euros de notre grande campagne de communication financée sur nos réserves associatives (dont c'est la destination, statutaire et légale), conformément à la décision de l'Assemblée générale de 2018, le déficit général réel n'est plus que de 302 000 euros et s'explique par l'observation des variations de nos produits, en légère baisse et de nos charges qui si elles baissent globalement, présentent pour certaines des augmentations significatives mais voulues.

Produits 2019, une baisse générale de 3%

Les produits sont, comme toujours, majoritairement composés de nos cotisations, qui restent très stables d'année en année, ce qui traduit la confiance de nos adhérents et nous

conforte dans le bien fondé de notre mission. En dehors des cotisations, stables donc et de la formation, dont la première année de fonctionnement affiche un excellent résultat, les autres produits (essentiellement les droits d'inscription au Congrès, les abonnements à nos périodiques ainsi que les recettes publicitaires liées à ces derniers) sont en baisse constante. Bien évidemment, dans tous les cas, des opérations pour inverser la tendance sont en cours, comme le projet de nouvelle formule de notre magazine Maires de France par exemple.

Charges 2019, une baisse générale de 2% et des augmentations très ciblées

Conformément aux directives de vos élus statutaires s'agissant de la maîtrise des dépenses de l'AMF, les charges d'exploitation (dont les salaires et taxes y afférentes) présentent une baisse générale de moins 2% en moyenne (moins 6% pour la masse salariale). En dehors de l'inflation, celles des charges qui augmentent sont liées aux opérations non budgétées au 1^{er} janvier de l'exercice, en matière de communication (Territoires Unis et l'Observatoire de la vie communale) et d'aménagements des salles du Congrès. Ces dernières dépenses constituent à elles seules 80% de notre déficit.

Le budget 2019, un exercice dans la continuité

Le budget prévisionnel 2019 adopté par les administrateurs de l'AMF présente un déficit de 333 000 euros. Cependant, cette année encore, il conviendra à l'issue de notre prochaine Assemblée générale, de retrancher de ce résultat la somme correspondant à la dernière partie de la campagne de communication initiée l'année dernière et qui sera affectée à nos réserves associatives, pour un montant de 145 000 euros, ramenant ainsi le déficit annoncé à 198 000 euros, résultat conforme à notre fonctionnement, qui reflète la mobilisation exceptionnelle de l'association sur la période.

L'exercice 2020, le retour à l'équilibre

Dès 2020, grâce à l'application de la décision de l'Assemblée générale de 2018 sur les augmentations de cotisation et à la poursuite des efforts de gestion, notre budget sera, à nouveau, équilibré. ●

Trésorier général, Michel Vergnier

Rapports du commissaire aux comptes

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901
41, quai d'Orsay - 75007 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée générale de l'Association des maires de France

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Maires de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période

du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son

exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la non tenue de l'Assemblée générale d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Association des maires de France et en application des dispositions de l'article L.823-12 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous signalons que l'Assemblée générale d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2018 ne s'est pas tenue dans les 6 mois de la clôture de l'exercice. ●

Paris-La Défense,
le 30 septembre 2019,
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
Jean-Pierre VERCAMER

Bilan au 31 décembre 2018

ACTIF	2018	2017
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	185 758	176 939
Immobilisations corporelles	9 422 071	10 025 814
Immobilisations financières	8 131	10 107
Total	9 619 861	10 212 860
Actif circulant		
Stocks	-	-
Créances	1 935 551	2 438 687
Valeurs disponibles	17 287 723	17 124 926
Total	19 223 273	19 563 613
Charges constatées d'avance	80 001	82 518
Total Actif	28 923 135	29 858 990

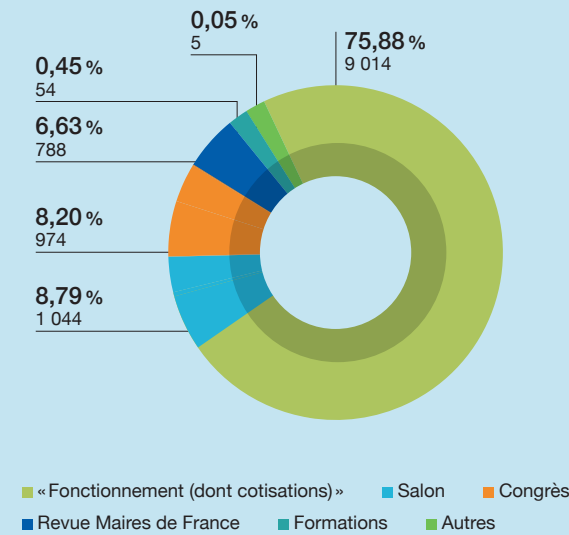
PASSIF	2018	2017
Capitaux propres		
Fonds de réserve	26 379 804	27 859 927
Réserves pour projet	609 000	-
Résultat de l'exercice (excédent)	- 908 549	- 871 123
Total	26 080 255	26 988 804
Provision pour risques et charges	657 440	739 400
Dettes		
Emprunts auprès d'Ets de crédit	-	-
Av.-acptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs-comptes rattachés	815 819	612 157
Dettes fiscales et sociales	1 222 608	1 404 058
Dettes sur immo. et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	115 427	101 975
Produits constatés d'avance	31 587	12 595
Total	2 153 854	2 130 785
Total Passif	28 923 135	29 858 990

Compte de résultat (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018)

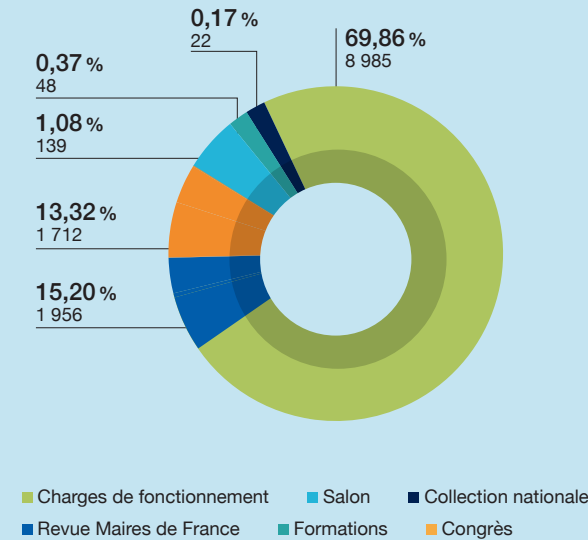
	2018	2017
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	10 798 328	11 123 205
Autres	1 009 695	1 109 699
Total	11 808 023	12 232 904
Charges d'exploitation		
Variations de stocks	-	-
Achats et Charges externes	3 740 611	3 761 416
Impôts, taxes et versements assimilés	588 965	571 856
Salaires et traitements	4 502 616	4 565 304
Charges sociales	2 226 332	2 329 941
Dot aux amort. sur immobilisations	660 700	658 038
Dot aux provisions (actif circ./risques charges)	965 447	906 578
Autres charges	168 752	306 010
Total	12 853 423	13 099 143
Résultat d'exploitation	- 1 045 400	- 866 239
Produits financiers	74 021	141 097
Charges financières	15	-
Résultat financier	74 007	141 097
Résultat courant avant impôts	-971 393	- 725 142
Produits exceptionnels	71 040	196
Charges exceptionnelles	3 130	- 140 509
Résultat exceptionnel	67 910	- 140 313
Impôts sur les bénéfices	5 066	5 667
Total des produits	11 953 085	12 374 196
Total des charges	12 861 634	13 245 319
Résultat de l'exercice	- 908 549	- 871 123

Les grandes masses 2018

Produits par activité (en milliers d'euros): 11 879

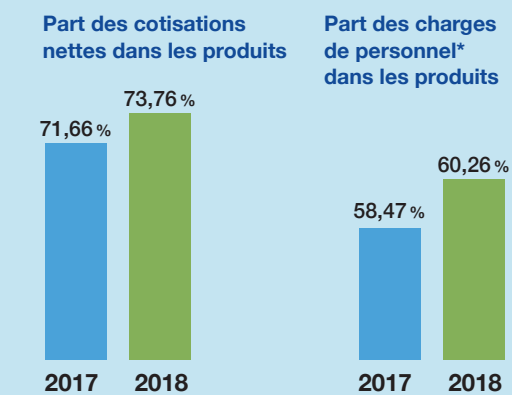


Charges (en milliers d'euros): 12 862



Quelques ratios significatifs

Bilan au 31 décembre 2018



* Charges de personnel = salaires + charges + taxe sur les salaires

Le Bureau de l'AMF

2017-2020

 François BAROIN Président, Maire de Troyes (10) Président de la CA Troyes Champagne Métropole	 André LAIGNEL 1 ^{er} vice-président délégué, Maire de Issoudun (36), Président de la CC du Pays d'Issoudun	 Philippe LAURENT Secrétaire général, Maire de Sceaux (92), Vice-président du territoire Vallée sud-Grand Paris	 Michel VERGNIER Trésorier général, Maire de Guéret (23)	 Cécile GALLIEN Maire de Vorey-Sur-Arzon (43)	 Agnès LE BRUN Maire de Morlaix, Vice-présidente de la CA Morlaix communauté (29)
 François DELUGA Maire de Teich (33), Vice-président de la CA du Bassin d'Arcachon Sud	 Gilles LEPROUST Maire de Allonnes (72), Vice-président de la CU Le Mans Métropole	 Marie-Hélène AMIABLE Maire de Bagneux (92), Vice-président du territoire Vallée Sud-Grand Paris	 Christian BILHAC Maire de Péré (34)	 Natacha BOUCHART Maire de Calais (62), Présidente de la CA Grand Calais Terres et Mers	 Pierrette DAFFIX-RAY Maire de Youx (63)
 Christian ESTROSI Maire de Nice (06), Président de la Métropole Nice Côte d'Azur	 Christophe FERRARI Maire de Pont-De-Claix (38), Président de Grenoble-Alpes Métropole	 André FLAJOLET Maire de Saint-Venant (62)	 Mohamed GNABALY Maire de L'Île-Saint-Denis (93)	 Laurent HÉNART Maire de Nancy (54), Vice-président de la Métropole du Grand Nancy	 Antoine HOMÉ Maire de Wittenheim (68), Vice-président de la CA Mulhouse Alsace Agglomération
 Pierre JARLIER Maire de Saint-Flour (15), Président de la CC Saint-Flour Communauté	 David LISNARD Maire de Cannes (06), Président de la CA Cannes Pays de Lérins	 Isabelle MAINCION Maire de Ville-Aux-Clercs (41)	 Françoise MESNARD Maire de Saint-Jean-D'angely (17), Vice-présidente de la CC des Vals de Saintonge	 Patrick MOLINOZ Maire de Venarey- Les-Laumes (21), Président de la CC du pays d'Alésia et de la Seine	 Rachel PAILLARD Maire de Bouzy (51), Président de la CC du pays d'Alésia et de la Seine
 Gaël PERDRIAU Maire de Saint-Étienne (42), Président de Saint-Étienne Métropole	 Florence PORTELLI Maire de Taverny (95), Vice-présidente de la CA du Val Paris	 Jean-Louis PUISSESEGUR Maire de Pointis-Inard (31)	 Pierre-Alain ROIRON Maire de Langeais (37)	 Christophe ROUILLON Maire de Coulaines (72), 2 ^e vice-président de Le Mans Métropole	 Nicolas SANSU Maire de Vierzon (18)
 Monique SEMAVOINE Maire de Mazères-Lezons (64), 1 ^{ère} vice-présidente de la CA Pau Béarn Pyrénées	 Sylvine THOMASSIN Maire de Bondy (93)	 Frédéric VALLETOUX Maire de Fontainebleau (77), 1 ^{er} vice-président de la CA du Pays de Fontainebleau	 Bernard VAURIAC Maire de Saint-Jory- de-Chalais (24), Président de la CC Périgord Limousin	 Catherine VAUTRIN Présidente de la CU du Grand Reims (51)	 Jean-Pierre VERAN Maire de Cotignac (83), Vice-président de la CA de la Provence Verte

CA : Communauté d'agglomération CC : Communauté de communes CU : Communauté urbaine Bureau exécutif

Le Comité directeur

2017-2020



Gii AVEROUS
Châteauroux (36)



Bernard BAUDOIX
Aulnoye-Aymeries (59)



Marie Jeanne BÉGUET
Civrieux (01)



Nadine BELLUROT
Reuilly (36)



Jean-Yves LALANNE
Billère (64)



David LAZARUS
Chambly (60)



Nathalie LE YONDRE
Audenge (33)



Patrice LECLERC
Gennevilliers (92)



Florian LECOULTRE
Nouzonville (08)



Étienne LENGEREAU
Montrouge (92)



Bruno BESCHIZZA
Aulnay-sous-Bois (93)



Michel BISSON
Lieu-saint (77)



Jean-Claude BLIN
Éguzon-Chantome (36)



Nicolas BONNEAU
La Chapelle-Saint-Mesmin (45)



Maryvonne BOQUET
Dourdan (91)



Jean-Pierre BOSINO
Montataire (60)



Serge LÉPINE
Camplong-d'Aude (11)



Didier LEPRINCE
Fontvannes (10)



Jacques MANGOLD
Plouézec (22)



Jacques Jean-Paul MARTIN
Nogent-sur-Marne (94)



Pauline MARTIN
Meung-sur-Loire (45)



Sylvie MARTINEZ
Saint-Clément-sur-Vaissonne (69)



Christian BOULEAU
Gien (45)



Jean-Pierre BOUQUET
Vitry-le-François (51)



Hélène BURGAT
Mondeville (14)



Xavier CADORET
Saint-Gérard-le-Puy (03)



Philippe CALLEJA
Saverdun (09)



Olivier CARRÉ
Orléans (45)



Didier MAUS
Samois-sur-Seine (77)



Magali MIRTAIN-SCHARDT
Castelmaurou (31)



Christine MOREL
Harfleur (76)



David NICOLAS
Avranches (50)



Karl OLIVE
Poissy (78)



Olivier PAVY
Salbris (41)



Philippe CHALOPIN
Baugé-en-Anjou (49)



Jean-Jacques CHATEL
Mainvilliers (28)



Frédéric CHÉREAU
Douai (59)



Didier CODORNIOU
Gruissan (11)



Stéphanie DAUMIN
Chevilly-Larue (94)



Constance DE PÉLICHY
La Ferté-Saint-Aubin (45)



Christelle PELLE
Autainville (41)



Laurent PEYRONDET
Lacatau (33)



Michèle PICARD
Vénissieux (69)



Gilles PIRMAN
Saint-Clément (89)



Gilles PLATRET
Chalon-sur-Saône (71)



Sébastien POPULAIRE
Touillon-et-Loutelet (25)



Jean-François DEBAT
Bourg-en-Bresse (01)



Claire DELANDE
Gagnac-sur-Cère (46)



Jean-Louis DENOIT
Viviez (12)



Stéphane DENOYELLE
Saint-Pierre-d'Aurillac (33)



René DROUIN
Moyeuvre-Grande (57)



Alain DUCHESNE
Tourgnies (59)



Gilles POUX
La Courneuve (93)



Michel PY
Leucate (11)



Joël RATIER
Communauté de communes
Porte Océane du Limousin (87)



Marjolaine RAUZE
Morsang-sur-Orge (91)



Claudette RIGOLLET
Chalandray (86)



Bertrand RINGOT
Gravelines (59)



Pierre DUCOUT
Cestas (33)



Anne-Lise DUFOUR-TONINI
Denain (59)



Denis DURAND
Bengy-sur-Craon (18)



Hubert FALCO
Toulon (83)



Noël FAUCHER
Noirmoutier-en-l'Île (85)



Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI
Port-de-Bouc (13)



Clément ROSSIGNOL
PUECH
Bègles (33)



Michel SAUVADE
Marsac-en-Livradois (63)



Wilfried SCHWARTZ
La Riche (37)



Jean SELLIER
Saint-Sulpice-sur-Risle (61)



Alain SUGUENOT
Beaune (21)



Christine TÉQUI
Seix (09)



Hervé FÉRON
Tomblaine (54)



Dominique GAMBIER
Déville-lès-Rouen (76)



Grégory GARESTIER
Maurepas (78)



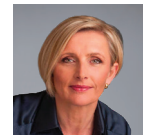
Hélène GEOFFROY
Vaux-en-Velin (69)



Jean GIRARDON
Mont-Saint-Vincent (71)



Louis GISCARD D'ESTAING
Chamalières (63)



Marie-Hélène THORVAL
Romans-sur-Isère (26)



Denis TURREL
Communauté de communes
du Volvestre (31)



Mickaël VALLET
Marennes (17)



Jean-Marc VASSE
Terres-de-Caux (76)



Antoine VIELLIARD
Saint-Julien-en-Genevois (74)



Éric VUILLEMIN
Romilly-sur-Seine (10)



Stéphanie GRIMALDI
La Porta (20B)



Édith GUEUGNEAU
Bourbon-Lancy (71)



Thibaut GUIGNARD
Plœuc-L'Hermitage (22)



Jean-François GUILLAUME
Ville-en-Vermois (54)



Michel HIRIART
Biriartou (64)



Alain HUNAUT
Châteaubriant (44)



Claude WALLENDORFF
Givet (08)



Michaël WEBER
Woelfling-lès-Sarreguemines (57)



François ZOCCHETTO
Laval (53)



Jean-Claude HUSSON
Saint-Arnoult-en-Yvelines (78)



Marc-Antoine JAMET
Val-de-Reuil (27)



Jean-Paul JEANDON
Cergy (95)



Fabian JORDAN
Berrwiller (68)



Martine KUNTZ-SARLAT
Crastatt (67)



Marc LAFFINEUR
Avrillé (49)

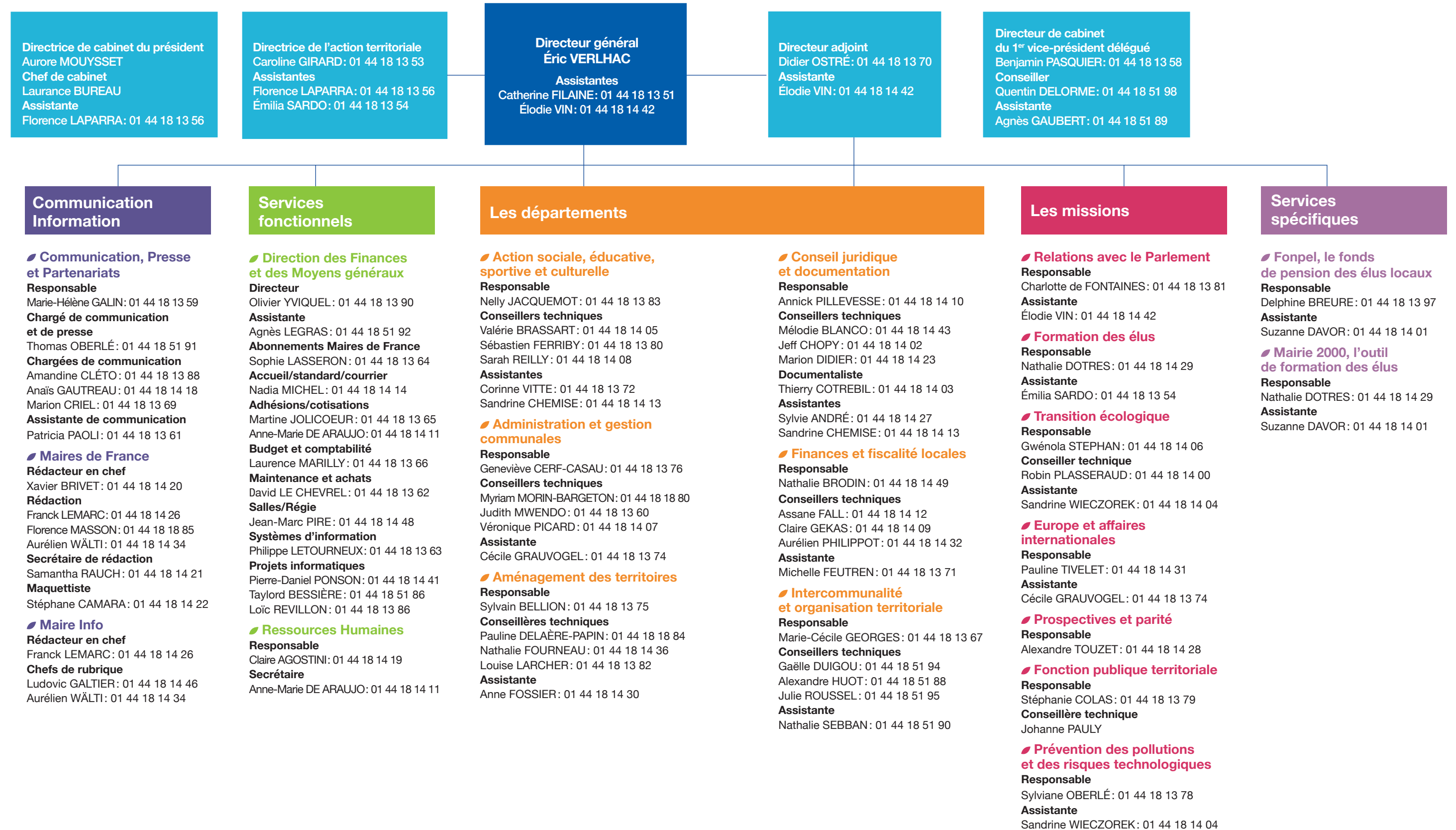
Les présidents d'associations départementales

Mise à jour : Octobre 2019

 ✦ Marc PÉCHOUX Ain (01)	 ✦ Pierre-Jean VERZELEN Aisne (02)	 ✦ Bruno ROJOUAN Allier (03)	 ✦ Daniel SPAGNOU Alpes-de-Haute-Provence (04)	 ✦ Anne-Marie NÉDÉLEC Haute-Marne (52)	 ✦ Alain DILIS Mayenne (53)	 ✦ Rose-Marie FALQUE Meurthe-et-Moselle (54)	 ✦ Gérard FILLON Meuse (55)	 ✦ Yves BLEUNVEN Morbihan (56)	 ✦ Céleste LETT Moselle (57)		
 ✦ Jean Michel ARNAUD Hautes-Alpes (05)	 ✦ Honoré COLOMAS Alpes-Maritime (06)	 ✦ Maurice WEISS Ardèche (07)	 ✦ Régis DEPAIX Ardennes (08)	 ✦ Alain DURAN Ariège (09)	 ✦ François BAROIN Aube (10)	 ✦ Daniel BARBIER Nièvre (58)	 ✦ Nicolas LEBAS Nord (59)	 ✦ Alain VASSELE Oise (60)	 ✦ Alain LENORMAND Orne (61)	 ✦ André FLAJOLET Pas-de-Calais (62)	 ✦ Pierrette DAFFIX-RAY Puy-de-Dôme (63)
 ✦ Patrick MAUGARD Aude (11)	 ✦ Jean-Louis GRIMAL Aveyron (12)	 ✦ Georges CRISTIANI Bouches-du-Rhône (13)	 ✦ Olivier PAZ Calvados (14)	 ✦ Christian MONTIN Cantal (15)	 ✦ Jean-Michel BOLVIN Charente (16)	 ✦ Alain SANZ Pyrénées-Atlantiques (64)	 ✦ Viviane ARTIGALAS Hautes-Pyrénées (65)	 ✦ Guy ILARY Pyrénées-Orientales (66)	 ✦ Vincent DEBES Bas-Rhin (67)	 ✦ Christian KLINGER Haut-Rhin (68)	 ✦ Claire PEIGNÉ Rhône (69)
 ✦ Michel DOUBLET Charente-Maritime (17)	 ✦ Philippe MOISSON Cher (18)	 ✦ Jean-Jacques DUMAS Corrèze (19)	 ✦ Joselyne MATTEI-FAZI Corse-du-Sud (20A)	 ✦ Pierre-Marie MANCINI Haute-Corse (20B)	 ✦ Ludovic ROCHETTE Côte-d'Or (21)	 ✦ Alain CHRÉTIEN Haute-Saône (70)	 ✦ Marie-Claude JARROT Saône-et-Loire (71)	 ✦ Marc JOULAUD Sarthe (72)	 ✦ Yves DURBET Savoie (73)	 ✦ Nicolas RUBIN Haute-Savoie (74)	 ✦ Denis MERVILLE Seine-Maritime (76)
 ✦ Armelle BOTHOREL Côtes-d'Armor (22)	 ✦ Michel VERGNIER Creuse (23)	 ✦ Bernard VAURIAC Dordogne (24)	 ✦ Patrick GENRE Doubs (25)	 ✦ Michel GRÉGOIRE Drôme (26)	 ✦ Jean-Paul LEGENDRE Eure (27)	 ✦ Guy GEOFFROY Seine-et-Marne (77)	 ✦ Guy PÉLISSIER Yvelines (78)	 ✦ Léopold MOREAU Deux-Sèvres (79)	 ✦ Jean-Claude BILLOT Somme (80)	 ✦ Sylvain FERNANDEZ Tarn (81)	 ✦ Francis LABRUYÈRE Tarn-et-Garonne (82)
 ✦ Joël BILLARD Eure-et-Loir (28)	 ✦ Dominique CAP Finistère (29)	 ✦ Pilar CHALEYSSIN Gard (30)	 ✦ Jean-Louis PUISSEGUR Haute-Garonne (31)	 ✦ Aymeri DE MONTESQUIOU Gers (32)	 ✦ Gérard CÉSAR Gironde (33)	 ✦ Jean-Pierre VÉRAN Var (83)	 ✦ Jean-François LOVISOLO Vaucluse (84)	 ✦ Anne-Marie COULON Vendée (85)	 ✦ Alain PICHON Vienne (86)	 ✦ Isabelle BRIQUET Haute-Vienne (87)	 ✦ Dominique PEDUZZI Vosges (88)
 ✦ Christian BILHAC Hérault (34)	 ✦ Pierre BRETEAU Ille-et-Vilaine (35)	 ✦ Michel BLONDEAU Indre (36)	 ✦ Cédric DE OLIVEIRA Indre-et-Loire (37)	 ✦ Daniel VITTE Isère (38)	 ✦ Bernard MAMET Jura (39)	 ✦ Mahfoud AOMAR Yonne (89)	 ✦ Pierre REY Territoire-de-Belfort (90)	 ✦ Jean HARTZ Essonne (91)	 ✦ Christian DUPUY Hauts-de-Seine (92)	 ✦ Pierre-Yves MARTIN Seine-Saint-Denis (93)	 ✦ Hervé GICQUEL Val-de-Marne (94)
 ✦ Hervé BOUYRIE Landes (40)	 ✦ Catherine LHÉRITIER Loir-et-Cher (41)	 ✦ Jean-François BARNIER Loire (42)	 ✦ Jean PRORIOL Haute-Loire (43)	 ✦ Maurice PERRION Loire-Atlantique (44)	 ✦ Frédéric CULLIERIER Loiret (45)	 ✦ Daniel FARGEOT Val-d'Oise (95)	 ✦ Jean-Claude PIOCHE Guadeloupe (971)	 ✦ Maurice BONTÉ Martinique (972)	 ✦ David RICHÉ Guyane (973)	 ✦ Stéphane FOUASSIN La Réunion (974)	 ✦ Said OMAR OILI Mayotte (976)
 ✦ Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE Lot (46)	 ✦ Jean DIONIS DU SÉJOUR Lot-et-Garonne (47)	 ✦ Jacques BLANC Lozère (48)	 ✦ Jean-Luc DAVY Maine-et-Loire (49)	 ✦ Anne-Marie COUSIN Manche (50)	 ✦ Franck LEROY Marne (51)	 ✦ Cyril TETUANUI Polynésie-française (987)	 ✦ Éric GAY Nouvelle-Calédonie (988)	 ✦ Robert XOWIE Nouvelle-Calédonie (988)			

Organigramme des services

(Octobre 2019)





Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933

41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07
Tél. : 01 44 18 14 14 Fax: 01 44 18 14 15
www.amf.asso.fr